

# POLITIQUE NATIONALE DE L'ENERGIE DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO





<b>LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS</b>	<b>4</b>
<b>AVANT - PROPOS</b>	<b>5</b>
<b>RÉSUMÉ EXÉCUTIF</b>	<b>6</b>
<b>CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION</b>	<b>8</b>
1.1. Aperçu du pays	8
1.2. Aperçu général du secteur de l'énergie	8
1.2.1. Vision de développement	9
1.2.2. Cadre institutionnel, politique sectorielle et législation du secteur de l'énergie	9
1.2.3. Electricité	9
1.2.4. Hydrocarbures	10
1.2.5. Energies renouvelables	11
1.2.5.1. Hydroélectricité	11
1.2.5.2. Solaire	11
1.2.5.3. Eolien	11
1.2.5.4. Géothermie	12
1.2.5.5. Biomasse énergie	12
1.2.6. Nucléaire	13
1.2.7. Charbon minéral	13
1.2.8. Efficacité énergétique	14
1.3. Nécessité d'un cadre de politique énergétique	14
1.3.1. Défis globaux	14
1.3.2. Défis spécifiques	15
1.3.3. Efficacité énergétique (EE)	20
<b>CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE</b>	<b>21</b>
2.1. Vision	21
2.2. Mission	21
2.3. Objectifs globaux	21
<b>CHAPITRE 3 : PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATÉGIQUES</b>	<b>22</b>
3.1. Principes directeurs	22
3.2. Axes stratégiques par sous-secteur	22
3.2.1. Electricité	22
3.2.2. Hydrocarbures	23
3.2.3. Biomasse-énergie	24
3.2.4. Energies renouvelables	25
3.3. Efficacité énergétique	26
3.4. Aspects transversaux	26
3.4.1. Collecte et gestion de données, de l'information et des statistiques énergétiques	26
3.4.2. Renforcement des capacités	26
3.4.3. Recherche, développement et innovation technologique	26
3.4.5. Contribution à la réduction de la fracture énergétique	27
3.4.6. Intégration du genre	27
3.4.7. Durabilité environnementale et Changement Climatique	27
3.4.8. Normes énergétiques	27
3.4.9. Communication	27
<b>CHAPITRE 4 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI- EVALUATION</b>	<b>28</b>
4.1. Mécanisme de mise en œuvre	28

<b>4.1.1. Cadre politique, légal et réglementaire</b>	<b>28</b>
4.1.1.1 Cadre politique	28
4.1.1.2. Cadre légal et réglementaire	28
4.1.1.2.1. Sous-secteur de l'électricité	28
4.1.1.2.2. Sous-secteur des hydrocarbures	28
4.1.1.2.3. Sous-secteur de la biomasse :	29
4.1.1.2.4. Sous-secteur des Energies Renouvelables	29
<b>4.1.2. Normes</b>	<b>29</b>
<b>4.2. Suivi-évaluation</b>	<b>29</b>
4.3.1. Les sous-secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables :	29
4.3.2. Le sous-secteur des hydrocarbures :	30
4.3.3. Le sous-secteur de la biomasse-énergie	30
4.3.4. Les aspects transversaux	30
<b>ANNEXE 1 : MATRICE DE RESPONSABILITE DE LA PNE</b>	<b>31</b>
<b>ANNEXE 3 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>36</b>

## LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

<b>ACFCA</b>	: Alliance Congolaise pour les Foyers et Combustibles Améliorés
<b>ANSER</b>	: Agence Nationale d'électrification et des services énergétiques en milieu rural et péri-urbain
<b>ARE</b>	: Autorité de Régulation du secteur de l'Electricité
<b>CAFI</b>	: Central African Forest Initiative/ Initiative des forêts d'Afrique centrale
<b>CDF</b>	: Franc Congolais
<b>CDN</b>	: Contributions Nationales Déterminées au Niveau Nationales
<b>CEEAC</b>	: Communauté Economique des Etats d'Afrique centrale
<b>CEMAC</b>	: Communauté Economique et Monétaire d'Afrique centrale
<b>CERERK</b>	: Centre d'Études et de Recherches sur les Énergies Renouvelables Kitsisa Khonde
<b>CEPGL</b>	: Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
<b>CIRAD</b>	: Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement
<b>CNE</b>	: Commission Nationale de l'Energie
<b>COMESA</b>	: Marché commun de l'Afrique orientale et australe
<b>DSCRPII</b>	: Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (Seconde génération)
<b>EAC</b>	: Communauté d'Afrique de l'Est
<b>EGL</b>	: Energie des Pays des Grands Lacs
<b>FAC</b>	: Foyer Amélioré à Charbon (et à bois)
<b>FAO</b>	: Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture
<b>FONAREDD</b>	: Fonds National pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
<b>GPL</b>	: Gaz de Pétrole Liquéfié
<b>ktep</b>	: Kilo Tonne Equivalent Pétrole
<b>kWh</b>	: KiloWattheure
<b>MEDD</b>	: Ministère de l'Environnement et Développement Durable
<b>MI</b>	: Ministère de l'Industrie
<b>MRHE</b>	: Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité
<b>MJ</b>	: Mégajoule
<b>MW</b>	: Mégawatt
<b>ODD</b>	: Objectifs de Développement Durable
<b>PNUD</b>	: Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>PAG</b>	: Plan d'Action Gouvernementale
<b>PEAC</b>	: Pool Energétique de l'Afrique Centrale
<b>PDGIE</b>	: Programme de Développement et de Gestion de l'Information Energétique
<b>RDC</b>	: République Démocratique du Congo
<b>REDD+</b>	: Reducing Emissions from Deforestation and forest Degradation
<b>SNEL</b>	: Société Nationale d'Electricité
<b>USD</b>	: Dollars Américains
<b>SADC</b>	: Southern Africa Development Community (Communauté de Développement de l'Afrique australe)
<b>UE</b>	: Union Européenne
<b>UNCDF</b>	: United Nations Capital Développement Fund/Fonds d'Equipements de Nations Unies

## AVANT - PROPOS

L'énergie est l'un des facteurs clés pour atteindre les objectifs de développement socio-économique d'un pays. Sans elle, il est presque impossible de produire, transporter, transformer ou commercialiser les biens issus de l'activité humaine, que ce soit à une échelle artisanale ou industrielle.

Tout programme de développement économique et social doit intégrer un volet énergétique, fondé sur les besoins socio-économiques des populations, en prenant en compte l'ensemble des ressources énergétiques, financières et humaines disponibles. Ce volet doit également respecter les exigences liées à la préservation de l'environnement.

Cette Politique Nationale de l'Énergie a été conçue pour orienter et coordonner toutes les interventions dans le secteur de l'énergie, qu'elles proviennent des acteurs publics, parapublics ou privés. Elle sert de cadre de référence pour l'élaboration et la mise en œuvre de tous les programmes et projets énergétiques en République Démocratique du Congo. Ce document guide les décisions relatives à l'utilisation et au développement des ressources énergétiques du pays, en veillant à leur gestion efficace, transparente et durable. Il s'aligne sur le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) ainsi que sur les engagements régionaux et internationaux du pays en matière d'énergie et de lutte contre le changement climatique.

Cette politique a été élaborée à partir d'un diagnostic approfondi de l'ensemble des sous-secteurs de l'énergie, qui a permis d'identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces. Ce processus a conduit à la formulation d'objectifs et d'axes stratégiques prioritaires pour répondre aux défis identifiés.

Ce travail est le fruit d'une collaboration étroite entre le gouvernement, le secteur privé, la recherche scientifique et la société civile, avec l'appui technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le soutien financier du Groupe des Bailleurs de Fonds dans le cadre de l'Initiative des Forêts d'Afrique Centrale (CAFI).

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité ainsi que celui des Hydrocarbures tiennent à exprimer leur profonde gratitude à l'ensemble des experts nationaux ayant participé aux différentes commissions techniques (Électricité, Hydrocarbures, Énergies Renouvelables, et Biomasse-Énergie) qui ont contribué à l'élaboration de ce document. La vision, les objectifs et les axes prioritaires de cette politique sont le résultat d'un large processus de consultation incluant des experts tant au niveau national que provincial.

## RÉSUMÉ EXÉCUTIF

### **Le défi du développement de la RDC**

L'objectif de développement de la République Démocratique du Congo est de bâtir une économie à croissance inclusive, structurée autour de cinq grands piliers. Il s'agit d'abord de valoriser le capital humain ainsi que le développement social et culturel. Ensuite, il convient de renforcer la bonne gouvernance, de restaurer l'autorité de l'État et de consolider la paix. À cela s'ajoutent la consolidation de la croissance économique, la diversification et la transformation de l'économie nationale. Le pays entend également œuvrer à l'aménagement du territoire, à la reconstruction et à la modernisation des infrastructures. Enfin, la protection de l'environnement, la lutte contre le changement climatique et la promotion d'un développement durable et équilibré constituent un autre axe fondamental.

Pour atteindre ces ambitions, la trajectoire de développement de la RDC est articulée en trois étapes : devenir un pays à revenu intermédiaire par la transformation et l'industrialisation de l'agriculture, accéder ensuite au statut de pays émergent grâce à la transformation industrielle, et enfin atteindre le stade de pays développé en misant sur l'accumulation des connaissances.

### **Le défi énergétique**

Dans ce processus, le secteur de l'énergie représente un enjeu majeur. Les défis auxquels il est confronté sont d'ordre politique, institutionnel, réglementaire, opérationnel – y compris environnemental – et financier. Sur le plan politique et réglementaire, bien que le pays envisage de porter le taux d'accès à l'électricité à 62 % d'ici 2030, on note une insuffisance de politique à long terme avec des objectifs et des axes stratégiques pour faciliter la planification et la valorisation des ressources énergétiques primaires. D'un point de vue opérationnel, l'énergie en RDC reste dominée par les combustibles traditionnels, principalement le bois-énergie qui représente environ 93 % de la consommation totale, loin devant les produits pétroliers et l'électricité. Cela s'explique par le manque de recherche et développement, l'usage de technologies peu performantes, un accès limité aux services d'énergie, et de fortes inégalités territoriales en matière d'équipements modernes. L'exploitation énergétique actuelle génère également des impacts environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement. En outre, l'accès aux données statistiques est limité et la formation locale en énergie reste insuffisante. Sur le plan financier, le manque d'attractivité du secteur freine les investissements et empêche la mobilisation des ressources nécessaires à son développement, y compris à la formation d'experts.

### **Orientations et objectifs de la politique énergétique**

Face à ces défis, la vision du gouvernement congolais pour le secteur énergétique est de valoriser les ressources nationales afin de garantir l'accès universel aux services énergétiques d'ici 2040, tout en positionnant l'énergie comme moteur du développement durable. Cette vision prend pleinement en compte la durabilité environnementale, notamment la lutte contre le changement climatique et la préservation des forêts, conformément au pilier environnemental du Plan National Stratégique de Développement (PNSD) et à la volonté politique de faire de la RDC un "pays-solution".

Pour concrétiser cette vision, plusieurs objectifs sont poursuivis : l'augmentation de l'offre énergétique afin d'assurer l'indépendance du pays, l'atteinte de l'accès universel à l'électricité, la valorisation des hydrocarbures nationaux pour combler le déficit énergétique, et la réduction de la dépendance vis-à-vis des importations. La politique vise également à faire baisser de moitié la consommation de bois-énergie non durable d'ici 2035, à diversifier les formes de valorisation de la biomasse, et à augmenter la part des énergies renouvelables hors biomasse dans le mix énergétique, de 3 % en 2020 à 30 % d'ici 2040. Enfin, elle promeut un recours plus important aux énergies renouvelables pour la production d'électricité.

Ces objectifs sont déclinés de manière opérationnelle à travers des axes prioritaires propres à chaque sous-secteur : électricité, hydrocarbures, énergies renouvelables et biomasse-énergie.

### **Suivi-évaluation**

La mise en œuvre de cette politique reposera sur un mécanisme de suivi-évaluation rigoureux, basé sur un cadre de collaboration politique et technique placé sous le leadership conjoint du ministère des ressources hydrauliques et électricité ainsi que celui des Hydrocarbures. Ce cadre associe également les ministères sectoriels et divers acteurs, et définit les rôles et responsabilités de chacun dans les limites de leurs compétences. Le succès de cette démarche dépendra essentiellement de la volonté politique à instaurer une planification conjointe centrée sur la souveraineté énergétique, alimentaire et industrielle du pays, tout en développant la formation de spécialistes et les activités de recherche-développement dans le domaine de l'énergie.

## CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

### 1.1. Aperçu du pays<sup>1</sup>

Située à cheval sur l'équateur, au cœur du continent africain, la République Démocratique du Congo (RDC) couvre une superficie de 2 345 409 km<sup>2</sup>. Son relief est dominé par des plateaux étagés, délimitant au centre une vaste dépression appelée la « Cuvette centrale », principal collecteur des eaux de pluie de 80 % des affluents d'une trentaine de grandes rivières qui se jettent dans le fleuve Congo, long de 4 700 km. Avec ce fleuve, ses nombreux affluents et ses lacs, la RDC dispose de l'une des plus grandes réserves d'eau douce au monde, représentant 16 % de l'eau douce en Afrique. Cette richesse hydrographique, combinée à son climat et son relief variés, confère à la RDC un immense potentiel en ressources énergétiques renouvelables.

En 2021, la population de la RDC était estimée à environ 91 946 513 habitants<sup>2</sup>, avec un taux de croissance démographique de l'ordre de 3,2 %<sup>3</sup>. Selon les estimations des Nations Unies, 44,5 % de la population, soit 37,3 millions de personnes, vivent dans les zones urbaines. La densité de la population en RDC est d'environ 45 habitants par km<sup>2</sup>, ce qui est proche de la moyenne africaine (43 hab/km<sup>2</sup> en 2019).

Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était estimé à 543,95 USD en 2020 et à 562 USD en 2021<sup>4</sup>. L'économie congolaise est fortement dépendante de l'exploitation des ressources naturelles dont le pays regorge, notamment les hydrocarbures, le bois et de nombreuses ressources minérales, qui représentent plus de 90 % des exportations. L'industrie minière est le principal moteur de la croissance économique. L'économie de la RDC est très spécialisée et largement dépendante du secteur minier, avec 95 % de ses exportations constituées de matières premières, principalement le cuivre et le cobalt. L'agriculture, qui emploie plus de 60 % de la population active, contribue pour environ 20 % du PIB, mais représente moins de 2,5 % des exportations enregistrées.

### 1.2. Aperçu général du secteur de l'énergie

Depuis plusieurs décennies, la RDC fait face à une crise énergétique prolongée et multiforme. Le marché congolais de l'énergie, dominé par les sources non électriques, est un marché de consommateurs en constante augmentation. L'énergie électrique ne représente que 3 % des parts du marché, et la majorité des consommateurs, notamment les ménages ruraux, disposent de revenus très limités, insuffisants pour répondre à leur demande en électricité de manière continue. Cela contraste avec le potentiel immense de la République Démocratique du Congo en ressources énergétiques diversifiées, tant renouvelables (bois-énergie, hydraulique, solaire, géothermie, etc.) que non renouvelables (pétrole, gaz naturel, charbon, uranium, schistes bitumineux, etc.), qui restent largement sous-exploitées ou presque inexploitées à ce jour.

Parmi les défis de l'électrification, figurent les difficultés logistiques liées à l'installation des équipements, à l'exploitation et à la maintenance à distance, ainsi que la volonté et la capacité des consommateurs à payer pour leur consommation, en raison de leurs revenus très limités.

Selon les données de l'Agence Internationale de l'Énergie (AIE) et de l'Organisation des Nations Unies pour la Population, la production énergétique en RDC, pour l'ensemble des besoins, est restée relativement statique<sup>5</sup>, par contre la population a fortement augmenté les trois dernières décennies. Cette inadéquation pourrait s'aggraver si aucune mesure n'est prise pour accroître les capacités de production énergétique, mettant en péril l'atteinte des objectifs de développement durable.

---

<sup>1</sup> Extrait du rapport Diagnostic (voir les sources sur ce document)

<sup>2</sup> [geographiedumonderdc.wordpress.com/2017/09/22/hydrographie/](http://geographiedumonderdc.wordpress.com/2017/09/22/hydrographie/)

<sup>3</sup> [worldpopulationreview.com/countries/dr-congo-population](http://worldpopulationreview.com/countries/dr-congo-population)

<sup>4</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NY.GDP.PCAP.CD>

<sup>5</sup> Voir le document diagnostic

Cependant, si les objectifs de développement et de performance annoncés jusqu'en 2019<sup>6</sup> sont atteints, la RDC pourrait devenir un exportateur d'électricité d'ici à 2040<sup>7</sup>.

### 1.2.1. Vision de développement

La République Démocratique du Congo (RDC) est signataire du Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 (Agenda 2030) des Nations Unies sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), adopté en septembre 2015. Dans ce cadre, la RDC a fait de l'Agenda 2030 le fondement de sa politique de développement. L'objectif est de réaliser ses priorités et cibles pour permettre aux Congolais de vivre un avenir meilleur, en harmonie avec leur écosystème, à travers la souveraineté énergétique, industrielle et alimentaire.

Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD) constitue ainsi « *le document unique, cadre programmatique fédérateur de référence pour toutes les interventions du Gouvernement et de ses partenaires au développement* ». Dans l'édition 2024-2028, ces domaines de concentration sont les suivantes :

- (i) Amélioration de la gouvernance ;
- (ii) Développement du capital humain ;
- (iii) Diversification et transformation structurelle de l'économie ;
- (iv) Modernisation des infrastructures et aménagement du territoire ; et
- (v) Développement durable et équilibré.

En conséquence, la RDC s'est engagée, à travers le Fonds National REDD (FONAREDD), dans plusieurs réformes des cadres politiques et réglementaires des secteurs de développement pour réduire la déforestation, limiter la dégradation de l'environnement et encourager le développement durable. Ces réformes visent, entre autres, à créer des conditions favorables à une production et une consommation plus durable du bois-énergie, ainsi qu'à promouvoir le déploiement progressif des énergies de substitution.

### 1.2.2. Cadre institutionnel, politique sectorielle et législation du secteur de l'énergie

Bien que le secteur de l'énergie soit transversal et catalyseur du développement, il n'existe malheureusement pas de politique nationale dédiée au secteur de l'énergie. En effet, les questions énergétiques sont réparties entre les acteurs principaux ci-après : le Ministère des Ressources Hydrauliques et Électricité, le Ministère des Hydrocarbures, le Ministère de l'Environnement, Développement Durable et Nouvelle Economie du Climat ainsi que le Ministère des Mines.

Seul le sous-secteur de l'électricité a produit un document de politique, validé techniquement en 2009, mais qui n'a pas été endossé en conseil des ministres. Néanmoins, la loi n° 14/011, promulguée le 17 juin 2014, a libéralisé le secteur de l'électricité et mis en place un cadre institutionnel conséquent.

Cette loi réinstalle les principes de vérité des prix, d'équité et de non-transférabilité des charges dans la tarification de l'électricité, sous l'arbitrage de l'Autorité de Régulation du secteur de l'électricité.

### 1.2.3. Electricité

La capacité installée se répartit comme suit : la SNEL avec 2 623,64 MW (85,5 %), les producteurs privés avec 363,45 MW (11,9 %), et les autres producteurs publics avec 79,91 MW (2,6 %). En 2021, 32 % de la capacité du parc de production de la SNEL demeurait indisponible, dans l'attente de la poursuite et de la finalisation de son programme de réhabilitation.

6

Politique	Objectifs et mesures clés
<b>Objectifs de performance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Achever la construction du barrage d'Inga 3 Basse-Chute.</li> <li>♣ Réduire les émissions de GES de 17 % d'ici 2030 par rapport au scénario business as usual (430 Mt d'équivalent CO2), ce qui équivaut à une réduction d'un peu plus de 70 Mt de CO2.</li> </ul>
<b>Objectifs de développement industriel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>♣ Atteindre le statut de pays à revenu élevé d'ici 2050 grâce à une mise en œuvre rigoureuse du Plan stratégique national pour le développement.</li> </ul>

<sup>7</sup> [https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa\\_Energy\\_Outlook\\_2019.pdf](https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa_Energy_Outlook_2019.pdf)

En 2021, la production d'électricité de la SNEL a atteint 13 036 GWh, complétée par une importation d'environ 1 476 GWh, soit 11 %. Les données relatives à la production d'électricité des producteurs privés et des autres producteurs publics sont difficilement accessibles. Le taux d'accès à l'électricité en République Démocratique du Congo est estimé entre 8,7 % et 19,1 %<sup>8</sup> en 2021. Le Ministère du Plan, dans le rapport volontaire sur les ODD publié en mai 2020, l'estime à 29,6 %. Ce taux varie d'une province à l'autre et présente des disparités importantes entre les milieux urbains (35 %) et les milieux ruraux et périurbains (1 %). Cette discordance reflète un dysfonctionnement du cadre de suivi des statistiques du secteur, un aspect sur lequel la politique nationale de l'énergie devra se concentrer.

Le sous-secteur de l'électricité en République Démocratique du Congo a connu une évolution institutionnelle et réglementaire progressive :

- La Loi n°14/011 du 17 juin 2014, qui a consacré la décentralisation et la libéralisation du secteur, entraînant la création de l'Autorité de Régulation du secteur de l'Électricité (ARE) et de l'Agence Nationale de l'Électrification et des Services Énergétiques en Milieux Rural et Périurbain (ANSER).
- La Loi n°18/031 du 13 décembre 2018, instaurant le principe de liberté de fixation de la durée de concession.
- Les mesures d'application précisant les conditions d'octroi de licences, concessions et autorisations, ainsi que les normes techniques et réglementaires encadrant les activités du secteur de l'électricité. Ces dispositions ont permis d'opérationnaliser les structures créées et d'amorcer la mise en œuvre d'un cadre réglementaire plus clair et attractif pour les investissements.
- L'Ordonnance-loi n° 25/025 du 05 février 2025 instituant le Guichet Unique de l'Électricité et le Service National de Dispatching ainsi que l'octroi d'un titre unique pour les mini réseaux. Elle régleme les activités relatives aux énergies renouvelables, à la transition énergétique, à la maîtrise de l'énergie, à l'efficacité énergétique, et à l'hydrogène vert.

Malgré ces avancées, le secteur demeure confronté à des défis structurels, techniques et financiers pour assurer un accès équitable, fiable et durable à l'électricité à l'ensemble de la population.

#### 1.2.4. Hydrocarbures

Le potentiel pétrolier de la RDC est estimé à 20 milliards de barils, tant en offshore qu'en onshore, une quantité qui, si elle se confirme, « placerait la RDC au deuxième rang des plus grands détenteurs de pétrole en Afrique subsaharienne, derrière le Nigeria (36,2 milliards de barils) et surpasserait de loin les 9 milliards de barils de réserves de pétrole de l'Angola<sup>9</sup> ». Le secteur pétrolier de la RDC se divise en deux parties : l'amont et l'aval.

L'amont pétrolier comprend trois bassins sédimentaires : (i) le bassin côtier, qui produit du pétrole brut avec une production moyenne quotidienne de 25 000 barils sur une superficie de 6 000 km<sup>2</sup>, (ii) le bassin de la Cuvette centrale, actuellement en phase d'exploration, qui s'étend sur 800 000 km<sup>2</sup>, et (iii) le bassin de la branche ouest du Rift Est-Africain, également en exploration, qui couvre 50 000 km<sup>2</sup>.

Le pétrole brut de la RDC est entièrement exporté en raison de l'absence de capacités de transformation au niveau national. La Société Congolaise des Industries de Raffinage (SOCIR), une société anonyme, dispose d'une capacité nominale de raffinage de 16 000 barils par jour. Cependant, elle est à l'arrêt depuis plus de vingt ans et se limite aujourd'hui au transport et au stockage des produits pétroliers importés.

L'aval pétrolier englobe le raffinage, l'approvisionnement, le stockage, le transport, la distribution et la commercialisation des produits pétroliers en RDC. L'approvisionnement en produits pétroliers se fait exclusivement par importation. Le transport et la commercialisation sont assurés par des sociétés membres du Groupement Professionnel de Distribution de Produits Pétroliers (GPDPP)<sup>10</sup> ainsi que par des pétroliers indépendants regroupés au sein du Groupement des Entreprises Nationales Pétrolières Privées (GENAPEP).

<sup>8</sup> <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=CD>

<sup>9</sup> UCM: AEMP (African Energy Market Place), Round 3, 25-26 Juin 2019

<sup>10</sup> <https://www.hydrocarbures.gouv.cd/?AVAL-PETROLIER-15>

Lors de l'exploitation des gisements pétroliers, une partie du gaz produit est injectée pour améliorer la production, tandis qu'une autre partie est utilisée pour produire de l'électricité. Toutefois, en raison du manque d'infrastructures de valorisation, le reste est brûlé à la torchère, alors qu'il pourrait être utilisé pour produire de l'électricité ou être liquéfié pour répondre aux besoins domestiques (cuisson), industriels et de transport.

Le sous-secteur des hydrocarbures est réglementé par la loi n° 15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures et par le décret n° 25/14 du 1<sup>er</sup> avril 2025, portant règlement d'hydrocarbures. Cette loi confère au ministère en charge des Hydrocarbures la régulation, le contrôle et le suivi des activités de l'amont et de l'aval pétroliers.

Pour l'amont, l'acquisition des blocs se fait par appel d'offres. Concernant l'aval :

- Une manifestation d'intérêt pour la fourniture de produits pétroliers donne lieu à la signature d'un contrat ;
- Une demande d'agrément donne lieu à :
  - L'autorisation d'importer et de commercialiser des produits pétroliers,
  - L'autorisation de transport et de stockage.

Le ministère veille également à la constitution de stocks de sécurité, de stocks stratégiques, de stocks opérationnels et de réserves d'hydrocarbures.

### **1.2.5. Energies renouvelables**

#### **1.2.5.1. Hydroélectricité**

La ressource hydroélectrique de la République Démocratique du Congo est estimée à plus de 100 000 Mégawatts (MW), dont plus de 44 000 MW concentrés sur le seul site d'Inga, ainsi que 890 autres sites identifiés et répertoriés dans l'Atlas des énergies renouvelables pour des aménagements hydroélectriques, y compris des pico, micro et mini ouvrages<sup>11</sup>. Cependant, environ 3 % de ce potentiel (soit 3 216.4 MW)<sup>12</sup> est valorisé. L'hydroélectricité, principalement la grande hydroélectricité, représente ainsi plus de 90 % de la production d'électricité du pays. Un potentiel énorme de la petite hydroélectricité reste à valoriser pour satisfaire les besoins énergétiques, en particulier en milieu rural et périurbain.

#### **1.2.5.2. Solaire**

La RDC, en raison de sa situation géographique, bénéficie d'un potentiel d'ensoleillement très élevé, compris entre 3 250 et 6 000 Watts-heure/m<sup>2</sup>/jour<sup>13</sup>. La demande en énergie électrique, qui ne peut pas être satisfaite par la production hydroélectrique et thermique, fait du solaire une alternative de plus en plus sollicitée. Plusieurs entreprises se sont installées à la suite de la libéralisation du sous-secteur de l'électricité, notamment à l'Est pays, rendant cette technologie disponible et accessible pour les consommateurs.

À ce jour, en dépit des avancées intégrées dans l'Ordonnance-loi n° 25/025 du 05 février 2025 modifiant et complétant la loi sur l'électricité de 2014, aucune stratégie de développement de l'énergie solaire à court et à long terme n'est disponible pour stimuler sa promotion et accélérer l'accès à une énergie durable pour tous.

#### **1.2.5.3. Eolien**

La RDC a un faible potentiel éolien. L'estimation réalisée sur le site du Global Wind Atlas<sup>14</sup> donne un potentiel éolien moyen de 2,56 m/s, avec une puissance de 34 W/m<sup>2</sup>, à 10 mètres du sol. À ce jour, cette ressource n'est que faiblement exploitée.

---

<sup>11</sup> Atlas des Energies Renouvelables

<sup>12</sup> ARE – Rapport Annuel 2024

<sup>13</sup> <https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2020/11/Report-Phase-1-Electrification-RDC.pdf>

<sup>14</sup> <https://globalwindatlas.info/area/Congo%20-%20Kinshasa>

#### 1.2.5.4. Géothermie

La géothermie est une forme d'énergie renouvelable abondante dans la vallée du Rift africain, et la RDC, dans sa partie orientale, fait partie de cette région. Son potentiel reste à évaluer dans les sites identifiés au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et dans le Tanganyika<sup>15</sup>. Les températures des sources thermales de ces sites varient de 40 à 100 °C dans le Tanganyika, avec un débit variant de 40 à 150 l/s ; de 75 à 90 °C pour un débit de 75 l/s dans le Nord-Kivu ; et de 37 à 50 °C avec un débit de 11 à 162 l/s dans le Sud-Kivu.

La géothermie pourrait constituer une source d'énergie alternative durable pour le développement de la RDC, à condition d'être exploitée en respectant toutes les mesures de sauvegarde environnementales et sociales.

#### 1.2.5.5. Biomasse énergie

À l'instar des pays subsahariens, le bois-énergie est la principale source d'énergie utilisée en République Démocratique du Congo. Il représente 93 %<sup>16</sup>, soit 20 406,4 ktep, du mix énergétique du pays, avec une forte dépendance de la population à 90 % pour les besoins de cuisson<sup>17</sup>.

Le charbon de bois est le combustible principal des ménages urbains, avec plus de 95 % d'utilisateurs, suivi de l'électricité (environ 20 % en moyenne, atteignant 60 % à Kinshasa). Viennent ensuite le pétrole et le bois de feu, le gaz étant en dernière position avec des pourcentages inférieurs à 2 %.

Les ménages ruraux (61,8 % de la population) satisfont leurs besoins en énergie essentiellement avec du bois de feu, tandis que ceux des milieux urbains (38,2 % de la population) consomment comparativement plus de charbon de bois. Cela indique clairement l'impact attendu d'une modification graduelle de la répartition des ménages au profit du milieu urbain. L'implication en termes de politique est l'importance de l'efficacité au stade de la transformation du bois en charbon et au stade de la consommation du produit. En attendant, la meule traditionnelle, qu'elle soit de surface ou enterrée, est la seule technologie utilisée par tous les producteurs de charbon.

Par ailleurs, les consommateurs de charbon constitueraient la cible principale d'une politique de substitution par le GPL, dans le cadre d'une politique de cuisson propre. Sur l'ensemble du pays, seuls 4,5 % des ménages recourent à des sources et technologies propres de cuisson, avec un pic de 24,4 % à Kinshasa, contre aussi bas que 11,9 % dans le Haut-Uele, 4,4 % dans le Kongo Central et 2,7 % dans le Tshopo. Beaucoup de provinces n'ont pas encore de cuissons propres (sources et équipements confondus).

En plus des ménages, il existe des usages productifs (ou professionnels) tels que ceux des boulangeries, des braiseurs, des ferronniers/fondeurs, des grilleurs/friteurs, et des restaurateurs, entre autres<sup>18</sup>.

Il n'existe pas en RDC de schémas directeurs d'approvisionnement durable en bois-énergie, avec un portage institutionnel multipartite clair pour le pilotage de leur mise en œuvre. Cependant, les lieux de production sont souvent connus avec précision. À titre d'exemple, les provinces contribuant le plus à l'approvisionnement en charbon de bois de Kinshasa sont celles de Kinshasa (20 %), du Kongo Central (21,7 %) et du Maï-Ndombe (16,9 %). Le charbon de bois provient également des provinces du Kwango (8,6 %), de l'Equateur (7,3 %) et du Kwilu (0,6 %).

Pour le bois de feu, les deux provinces approvisionnant Kinshasa sont le Kongo Central (71 %) et Kinshasa (27 %), et l'origine de 2 % du bois n'a pas pu être déterminée par les enquêtes. Le bois provient des forêts (48 %), des savanes (21 %) et l'origine de 31 % du bois de feu n'a pas pu être déterminée.

<sup>15</sup> <https://unfccc.int/resource/docs/natc/codnc3f.pdf>

<sup>16</sup> PDGIE – RDC, Bilan énergétique national 2018

<sup>17</sup> [https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/197566/1/Gillet\\_etal\\_base.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/197566/1/Gillet_etal_base.pdf)

<sup>18</sup> Voir plus de détails dans le rapport diagnostic.

En dehors du bois-énergie, le pays dispose d'un potentiel immense d'autres biomasses (mais non quantifiées), dont la valorisation serait intéressante pour les besoins en chaleur des industries (y compris pour la production électrique), ainsi que pour la satisfaction des besoins domestiques. Il s'agit de déchets forestiers, agricoles, animaux et urbains, tous disponibles en grandes quantités en RDC en raison des activités industrielles, agricoles et d'une expansion urbaine évidente.

Enfin, la relation entre l'utilisation des combustibles ligneux et les émissions nocives, dans des enceintes fermées ou non, a été documentée principalement par des travaux commandités par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et n'est pas spécifique à la RDC. La conclusion courante est que « les équipements traditionnels habituellement utilisés en Afrique subsaharienne sont inefficaces et produisent de la fumée et des gaz à cause d'une mauvaise combustion, entraînant à long terme des problèmes respiratoires et des décès. Les niveaux de particules émises par la combustion de la biomasse solide dans les foyers sont vraisemblablement dix à cinquante fois supérieurs aux valeurs prescrites par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (Pennise et coll., 2009 ; OMS, 2005). Des preuves scientifiques irréfutables permettent de lier la pollution de l'air intérieur causée par l'utilisation de combustibles solides à des maladies pouvant être prévenues, comme la pneumonie infantile (Smith et coll., 2000 ; Dherani et coll., 2008). D'autres gênes quotidiennes touchant surtout les femmes, comme la toux, les maux de tête, les brûlures des yeux et les douleurs de dos, sont généralement liés aux méthodes de cuisson traditionnelles (OMS, 2009b)

#### *1.2.6. Nucléaire*

L'énergie nucléaire est une forme d'énergie produite à partir de matières radioactives, notamment l'uranium. Ce dernier se trouve dans les mines de l'ex-province du Katanga. Le gisement d'uranium a été découvert en 1915 par l'Union Minière du Haut Katanga. La mine de Shinkolobwe, située dans la partie méridionale de la « ceinture de cuivre », à 35 km de Likasi dans la province du Katanga, a été exploitée industriellement pour l'uranium et le radium entre 1921 et 1959. C'est de cette mine que l'uranium utilisé pour fabriquer les bombes atomiques de Hiroshima et Nagasaki a été extrait, faisant de Shinkolobwe l'un des sites mondiaux d'uranium les plus célèbres.

Après l'indépendance, l'exploitation souterraine de la mine a été arrêtée, et les puits uranifères de Shinkolobwe ont été scellés avec du béton<sup>19</sup>.

Le secteur de l'énergie nucléaire est actuellement géré par le Commissariat Général à l'Energie Atomique (C.G.E.A.), conformément à la loi n° 78-002 du 6 janvier 1978 portant dispositions générales applicables aux entreprises publiques. Le C.G.E.A. a remplacé le Commissariat des Sciences Nucléaires, créé par un arrêté royal du 10 juin 1960<sup>20</sup>. Suite à la réforme de 2008, le C.G.E.A. est devenu un établissement public à caractère scientifique, technique et industriel, doté de la personnalité juridique, placé sous la tutelle du ministère en charge de la Recherche Scientifique.

À ce jour, il n'existe aucune installation de production d'énergie nucléaire dans le mix énergétique de la RDC.

#### *1.2.7. Charbon minéral<sup>21</sup>*

En RDC, les sources de charbon minéral se trouvent principalement dans deux gisements situés dans l'ex-province du Katanga : Luena près de Bukama et Lukuga au nord-est de Kalemie. Un troisième gisement est localisé à Walikale, dans le Nord-Kivu, bien que la quantité exploitable de ce dernier reste inconnue.

Les réserves de charbon connues en RDC sont estimées à 720 millions de tonnes, dont seulement 88 millions sont réellement récupérables. Le charbon congolais est caractérisé par un faible pouvoir calorifique, ce qui a entraîné une forte baisse de la production, la demande étant quasiment nulle. Actuellement, quelques entreprises

<sup>19</sup> [https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire\\_Rap\\_FINAL\\_161204.pdf](https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire_Rap_FINAL_161204.pdf)

<sup>20</sup> <http://cgea-ap.com/qui-sommes-nous/>

<sup>21</sup> Felix Malu Wa Kalenga, « le système énergétique de la RDC », 1970

minières dans l'ex-province du Katanga utilisent du charbon pour leurs besoins calorifiques, mais elles importent principalement ce combustible du Zimbabwe et d'Afrique du Sud. À ce jour, il n'existe aucune centrale électrique à charbon en RDC.

#### **1.2.8. Efficacité énergétique**

Le Ministère de l'Industrie est chargé de l'élaboration et de la surveillance des normes pour les biens présents ou consommés sur le territoire national, ainsi que de la gestion de la métrologie légale et de la normalisation. En octobre 2020, il a publié un répertoire de normes nationales couvrant, entre autres, les domaines de l'électricité, des hydrocarbures, des énergies renouvelables, du management de l'énergie, de l'éclairage public, de l'électrification rurale, ainsi que des fourneaux et foyers de cuisson propres (cf. Document Diagnostic).

Ce répertoire des normes marque les prémises de la prise en compte de l'efficacité énergétique dans la Politique Nationale de l'Énergie. De ce fait, la politique prévoit la signature d'un acte réglementaire devant appuyer la mise en œuvre de la maîtrise de l'énergie et de l'efficacité énergétique. Face aux défis globaux et spécifiques mentionnés, la présente politique nationale apporte une solution à travers une vision, des objectifs et des axes stratégiques pour l'ensemble du secteur de l'énergie.

#### **1.3. Nécessité d'un cadre de politique énergétique**

Le besoin national de croissance économique, fondé sur le développement du secteur productif et la satisfaction des besoins énergétiques de base des ménages, constitue une motivation essentielle pour l'élaboration d'un cadre de politique énergétique. Par ailleurs, les éléments de politique qui sous-tendent la gouvernance énergétique actuelle restent incomplets. Seul le sous-secteur de l'électricité avait produit un document de politique, validé techniquement en 2009. Bien que ce document n'ait pas été endossé par le Conseil des Ministres, il a eu le mérite de conduire à la promulgation de la loi n° 14/011 du 17 juin 2014, qui libéralise le secteur de l'électricité et instaure un nouveau cadre institutionnel.

Toutefois, plusieurs experts relèvent les limites de cette politique, centrée presque exclusivement sur l'hydroélectricité. Cette approche a entraîné une faible attractivité des investissements privés, l'absence de planification intégrée pour le développement de l'ensemble des ressources énergétiques primaires, une maintenance insuffisante, la vétusté des infrastructures, ainsi qu'une concentration excessive des actions dans les zones urbaines et industrielles, au détriment des milieux périurbains et ruraux.

##### **1.3.1. Défis globaux**

L'absence d'une politique nationale de l'énergie définissant une vision claire, des objectifs et des axes stratégiques constitue une faiblesse dans la gouvernance du secteur de l'énergie, ce qui se traduit par :

- L'absence de données et statistiques fiables, centralisées et accessibles concernant toutes les activités du secteur ;
- L'absence de planification pour le développement de toutes les ressources énergétiques primaires ;
- Une fracture énergétique marquée entre les provinces ;
- Un faible investissement dans la formation des professionnels de l'énergie et de la main-d'œuvre qualifiée pour le développement du secteur ;
- Une faible promotion de la recherche et du développement dans le secteur de l'énergie ;
- La faiblesse des cadres politique, institutionnel, légal et réglementaire ;
- La faible promotion des technologies efficaces, disponibles et abordables pour un développement durable ;
- Le faible taux d'accès aux services énergétiques modernes, entraînant une surconsommation du bois-énergie issu de la déforestation du bassin du Congo ;
- Un sous-investissement chronique dans les infrastructures énergétiques, limitant l'exploitation de l'énorme potentiel en ressources énergétiques du pays ;

- L'insuffisance de maintenance, la vétusté des infrastructures et une focalisation sur les zones urbaines et industrielles au détriment des zones périurbaines et rurales ;
- L'absence de planification basée sur une vision globale et cohérente intégrant les différents sous-secteurs ;
- L'insuffisance des investissements publics et privés pour le développement du secteur ;
- L'impact négatif du secteur sur le changement climatique et la dégradation des terres, notamment à cause de la déforestation ;
- Une coordination insuffisante entre les différents acteurs étatiques (divers ministères et agences pertinents) et non-étatiques (partenaires techniques et financiers, secteur privé, etc.).

### *1.3.2. Défis spécifiques*

Les défis spécifiques inhérents aux différents sous- secteurs de l'énergie sont notamment repris dans le tableau ci-après :

SOUS-SECTEURS	OFFRE	DEMANDE	CADRE INSTITUTIONNEL	CADRE JURIDIQUE	CADRE OPERATIONNEL	MECANISME DE FINANCEMENT
Electricité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance globale de l'offre,</li> <li>- Inégalité de la répartition de la faible offre entre les milieux urbains, industriels et ruraux</li> <li>- Focalisation sur le milieu urbain et industriel du secteur au détriment du milieu périurbain et rural ;</li> <li>- Mauvaise qualité de l'électricité fournie ;</li> <li>- Vétusté et insuffisance des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité.</li> <li>- Déficit en pièces et matériels de rechanges (câbles, transformateurs électriques, ...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tournée majoritairement vers les besoins productifs au détriment des ménages</li> <li>- Difficilement mesurable compte tenu des moyens techniques et de l'insuffisance quantitative et qualitative des données (manque de données désagrégées)</li> <li>- Absence de stratégies communes d'accès aux services énergétiques (santé, agriculture, éducation, petite hydraulique en milieu rural)</li> <li>- Faible pouvoir d'achat de la population</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse dans la gouvernance du secteur</li> <li>- Absence de politique énergétique globale de satisfaction des besoins d'accès aux services énergétiques, en particulier l'électricité ;</li> <li>- Absence d'une planification du développement de toutes les ressources énergétiques primaires ;</li> <li>- Lenteur dans le déploiement de l'ARE et de l'ANSER</li> <li>- Mauvaise interprétation et chevauchements dans l'exercice des prérogatives des structures dans le secteur de l'Electricité ;</li> <li>-</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lenteur dans la mise en place des mesures réglementaires telles que le code réseau et la gestion du dispatching (interconnexion);</li> <li>- Faible vulgarisation et diffusion de la loi relative à l'électricité et de ses mesures d'application</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vétusté et manque de politique de maintenance des infrastructures,</li> <li>- Faible implication du secteur privé,</li> <li>- Processus de réforme de SNEL, opérateur public, et principale opérateur du secteur, en société commerciale inachevée ;</li> <li>- Couverture du pays par le réseau national interconnecté limité et fragmenté ;</li> <li>- Insuffisance du nombre d'énergéticiens formés et disponibles sur le marché ainsi que des structures de recherche et développement.</li> <li>- Faible représentation des femmes et des jeunes aux postes techniques et de responsabilité.</li> <li>- Emissions des Gaz à Effet de Serre (GES) lors de la production à partir des sources d'énergie fossiles</li> <li>- Impact environnemental et social dans la construction et le fonctionnement des grandes installations de production d'électricité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse dans l'attractivité des investissements</li> <li>- Manque de garantie souveraine de l'Etat</li> <li>- Fonds de subvention à l'investissement dans l'électrification et les services énergétiques en milieu rural et périurbain encore inopérant au niveau de l'ANSER</li> <li>- Faible financement des investissements par le Gouvernement</li> </ul>

SOUS-SECTEURS	OFFRE	DEMANDE	CADRE INSTITUTIONNEL	CADRE JURIDIQUE	CADRE OPERATIONNEL	MECANISME DE FINANCEMENT
Hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance de l'offre aux importations</li> <li>- Insuffisance dans l'exploration des bassins sédimentaires ;</li> <li>- Insuffisance de données à jour sur les blocs existants</li> <li>- Faible production du brut dans le pays</li> <li>- Absence de raffinerie en activité</li> <li>- Faible valorisation des produits pétroliers, spécialement le GPL dans le cadre de la cuisson propre ;</li> <li>- Absence d'infrastructures et d'industrie de production des Kits de GPL</li> <li>- Faible réseau national de distribution des produits pétroliers par pipeline et gazoducs ;</li> <li>- Etat de délabrement du réseau de transports et voies de communication ;</li> <li>- Insuffisance des capitaux locaux ;</li> <li>- Faible viabilité de plusieurs sites de stockage des hydrocarbures en raison de la permanence des risques d'incendie.</li> <li>- Décalage important des prix officiels des produits pétroliers et ceux réellement pratiqués dans certaines provinces. ;</li> <li>- Faible lutte contre les produits pétroliers de mauvaise qualité ;</li> <li>- Faibles subventions de Gaz à Pétrole Liquéfié (GPL)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très forte croissance de la demande de produits pétroliers pour le transport, notamment en raison de la flambée du transport des véhicules, motos, générateurs</li> <li>- Disparité spatiale dans la satisfaction de la demande en produits pétroliers</li> <li>- Insuffisance d'un marché national organisé du GPL ;</li> <li>- Coût d'accès au GPL exorbitant malgré les subventions limitées au produit ;</li> <li>- Réticence et méfiance des ménages dans l'utilisation du GPL (risques d'incendies)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un document de politique dans le sous-secteur ;</li> <li>- Faible communication notamment dans le GPL ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance de réglementation appropriée dans le domaine des hydrocarbures ;</li> <li>- Insuffisance des textes d'application ;</li> <li>- Absence de loi sur des produits de substitution possible aux hydrocarbures (biocarburants)</li> <li>- Faible réglementation des questions transversales.</li> <li>- Faible divulgation des contrats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance des structures d'entrepôts des produits pétroliers ;</li> <li>- Réseau de transport et voies de communication délabrée ;</li> <li>- Faible diffusion et vulgarisations des textes légaux ;</li> <li>- Faible sensibilisation et incitation à l'utilisation du GPL ;</li> <li>- Faible taux des personnes formées à l'utilisation du Gaz de Pétrole Liquéfié (GPL) ;</li> <li>- Absence d'industrie de production des Kits de GPL ;</li> <li>- Absence de raffinerie en activité ;</li> <li>- Faibles capitaux locaux (local content) ;</li> <li>- Insuffisance des structures de recherche et développement.</li> <li>- Emissions des Gaz à Effet de Serre (GES) lors de la production et de l'utilisation des hydrocarbures</li> <li>- Impact environnemental et social dans l'exploration, l'exploitation, la transformation et la distribution des produits pétroliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible intervention du Gouvernement et des partenaires dans le financement des projets du secteur</li> <li>- Manque des institutions spécialisées de financement dans le secteur ;</li> <li>- Faible décaissement des fonds à « l'effort d'exploration » par les sociétés en phase d'exploration pour l'Etat</li> </ul>

SOUS-SECTEURS	OFFRE	DEMANDE	CADRE INSTITUTIONNEL	CADRE JURIDIQUE	CADRE OPERATIONNEL	MECANISME DE FINANCEMENT
Biomasse	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Persistance d'une exploitation non durable et informelle des ressources forestières dans le sous-secteur du bois-énergie</li> <li>- Cadre réglementaire non adapté et insuffisance de moyens pour son application</li> <li>- Filière bois-énergie informelle et peu structurée</li> <li>- Persistance de l'exploitation inefficace et frauduleuse de bois énergie</li> <li>- Insuffisance de moyens pour un contrôle forestier adéquat</li> <li>- Faiblesse de l'organisation de la filière bois énergie</li> <li>- Persistance des méthodes et technologies de carbonisation inefficaces et inappropriées ;</li> <li>- Manque de données désagrégées et à jour ;</li> <li>- Faible assistance aux charbonniers pour améliorer les pratiques et rendement de la carbonisation et absence de prévention en termes de santé" (maladies pulmonaires et oculaires);</li> <li>- Persistance des modes d'exploitation forestière non durables conduisant à des pertes de biodiversité et à la dégradation de sols ;</li> <li>- Offre essentiellement dominée par le bois-énergie pour la cuisson ;</li> <li>- Faible valorisation de la biomasse autre que le bois et le charbon de bois ;</li> <li>- Inexistence d'une liste des essences à carboniser ;</li> <li>- Absence des inventaires de la Biomasse pour en déterminer la qualité et la quantité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût élevé des équipements modernes de cuisson propre ;</li> <li>- Prédominance des équipements inefficaces de cuisson</li> <li>- Grande dépendance au bois - énergie comme énergie de cuisson ;</li> <li>- Le sous-secteur n'a pas bénéficié d'une vision quantifiée faisant l'objet de suivi comme dans le domaine d'autres sous- secteurs (comme l'électricité). ;</li> <li>- Désintéressement du secteur de la biomasse ;</li> <li>- Choix limité de combustibles de cuisson</li> <li>- Non maîtrise d'utilisation d'équipements modernes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Problème de leadership pour la gestion du sous-secteur bois-énergie ;</li> <li>- Conflit de compétences des institutions en charge du sous-secteur</li> <li>- Déficit de Gouvernance et du mécanisme de coordination ;</li> <li>- Manque de traçabilité entre la chaîne de production (forêt) et la chaîne d'approvisionnement (commercialisation)</li> <li>- Non prise en compte de l'aspect transport entre les deux zones de production et de commercialisation ;</li> <li>- Instabilité institutionnelle des postes de dirigeant ou fonctions administratives avec des visions divergentes de la gestion du sous-secteur bois- énergie par manque d'une vision et d'une politique claires de la filière ;</li> <li>- Manque de politique claire quant à la production, la transformation et l'utilisation de la biomasse énergie, y compris la faible prise en compte du transport au sein des filières bois-énergie. ;</li> <li>- Non atteinte des objectifs par certains services ;</li> <li>- Non professionnalisation du secteur.</li> <li>- Faible renforcement des capacités des agents et cadres du sous-secteur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance dans l'application des textes juridiques et réglementaires ;</li> <li>- Manque de politique claire quant à la production, la transformation et l'utilisation de la biomasse énergie ;</li> <li>- Faiblesse de la réglementation de la filière bois-énergie</li> <li>- Manque d'une réglementation claire en vue d'accompagner et encadrer la filière ;</li> <li>- Manque d'un cadre légal et politique spécifique devant régir la production et la consommation rationnelle du bois-énergie et la promotion progressive des énergies de substitution au bois-énergie afin de répondre aux besoins croissants en énergie et de contribuer à la lutte contre les effets des changements climatiques par la réduction des émissions des gaz à effet de serre dans l'atmosphère moyennant la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexité opérationnelle du pilotage (de la production à l'utilisateur final) ;</li> <li>- Absence de synergie entre les projets et programmes intervenant dans le sous-secteur sur terrain (en cours ou en instruction)</li> <li>- Multiplicité des acteurs étatiques intervenant dans la gestion du sous- secteur bois-énergie jusqu'au niveau décentralisé ;</li> <li>- Absence d'un schéma directeur d'approvisionnement pour la gestion optimale du bois énergie</li> <li>- Faiblesse de la sensibilisation sur la pollution issue de la cuisson en milieu rural et son impact sur la santé humaine ;</li> <li>- Insuffisance des structures de recherche et développement</li> <li>- Déforestation due à l'utilisation du bois énergie non renouvelable</li> <li>- Impact environnemental et social des déchets agricoles et ménagers.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte dépendance des initiatives relatives à la biomasse - énergie aux dispositifs de financements extérieurs</li> <li>- Difficulté d'accès au crédit carbone</li> </ul>

SOUS-SECTEURS	OFFRE	DEMANDE	CADRE INSTITUTIONNEL	CADRE JURIDIQUE	CADRE OPERATIONNEL	MECANISME DE FINANCEMENT
Energies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prépondérance de l'hydroélectricité au détriment des autres technologies ;</li> <li>- Absence d'industries de technologies des énergies renouvelables ;</li> <li>- Marché très limité d'offre des technologies d'énergies renouvelables ;</li> <li>- Coûts encore très élevés des technologies ;</li> <li>- Insuffisance d'infrastructures énergétiques (installations décentralisées capables de satisfaire les ruraux qui constituent plus de 60% de la population du pays),</li> <li>- Existence de produits contrefaits sur le marché</li> <li>- Faible apport des énergies renouvelables hors biomasse dans le mix énergétique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Méconnaissance et mauvaise perception des avantages des énergies renouvelables autres que l'hydroélectricité ;</li> <li>- Faible accessibilité aux technologies des énergies renouvelables.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de politique nationale dans le sous-secteur</li> <li>- Manque de coordination dans la gestion des données (certification, collecte, archivage, etc.)</li> <li>- Chevauchement des attributions dans l'exécution des tâches ; des institutions :</li> <li>- Faiblesse dans la gouvernance institutionnelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'une législation spécifique et de la réglementation des technologies et de la gestion du sous-secteur (normes, mesures d'applications, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous exploitation du potentiel des sources d'ENR</li> <li>- Forte dépendance au transfert de technologie et de savoir-faire et contrainte de marchés</li> <li>- Insuffisance des structures de recherche et développement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'un budget spécifiquement alloué aux ENR</li> <li>- Faible financement de la recherche sur les énergies renouvelables ;</li> <li>- Faible accès aux mécanismes innovants de financement des énergies renouvelables ;</li> <li>- Faible exécution du budget d'investissement alloué par le gouvernement</li> </ul>

### *1.3.3. Efficacité énergétique (EE)*

L'efficacité énergétique (EE) est un enjeu transversal à tous les sous-secteurs (électricité, hydrocarbures, biomasse et énergies renouvelables) et est étroitement liée aux Contributions Déterminées à l'Échelle Nationale (CDN) de la RDC, dans le cadre des engagements de l'Accord de Paris sur le changement climatique.

Il apparaît donc nécessaire de relever les défis liés à cette problématique dans l'optique de l'élaboration d'une politique énergétique intégrant des actions climatiques. Parmi les faiblesses identifiées, on note :

- L'insuffisance de la prise en compte de l'efficacité énergétique dans plusieurs secteurs, notamment le transport, l'industrie, le secteur résidentiel et l'agriculture ;
- La vétusté des infrastructures de transport, qu'elles soient routières, ferroviaires ou des équipements roulants ;
- Un taux de pertes techniques et non techniques très élevé dans le secteur énergétique ;
- Un rendement très faible dans la filière biomasse-énergie, en particulier lors de la production (meules traditionnelles) et de l'utilisation (foyers traditionnels) du charbon de bois ;
- L'absence de législation adaptée et une faible application des normes existantes en matière d'efficacité énergétique ;
- L'absence d'institutions dédiées à la gestion globale de l'efficacité énergétique (comme une agence de maîtrise de l'énergie dans d'autres pays) ;
- Le manque de mesures d'incitation, de sensibilisation et de vulgarisation des normes liées à l'efficacité énergétique.

## CHAPITRE 2 : ORIENTATIONS ET OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

La PNE constitue l'une des politiques publiques majeures de la République Démocratique du Congo. Elle s'inscrit dans le Programme d'Actions du Gouvernement lui-même issu de la Vision du Président de la République, des consultations politiques qu'il a initiées en novembre 2020, ainsi que de la volonté du Gouvernement de traduire cette vision en politiques publiques concrètes, c'est-à-dire en actions, mesures et stratégies destinées à atteindre les objectifs de développement national, tels que définis dans le Plan National Stratégique de Développement (PNSD).

Ce programme vise à favoriser une forte implication du secteur privé, à travers l'amélioration de l'environnement des affaires, la modernisation des procédures administratives du secteur public, et l'adoption de nouveaux cadres législatifs et réglementaires dans les secteurs clés. L'objectif est de créer des conditions propices à l'attraction des investisseurs privés. Cette dynamique permet de structurer la réflexion et l'action des acteurs du secteur de l'énergie autour d'une vision partagée, d'une mission claire et d'objectifs globaux définis.

### 2.1. Vision

Le gouvernement envisage de « Valoriser les ressources énergétiques pour garantir l'accès universel aux services énergétiques à l'horizon 2040, afin de positionner le secteur de l'énergie comme un moteur de développement durable en RDC ».

### 2.2. Mission

La mission globale du secteur de l'énergie en République démocratique du Congo est de créer les conditions de fourniture des services énergétiques suffisants, sûrs, fiables, rentables et respectueux de l'environnement, aux ménages et à tous les secteurs économiques sur une base durable.

### 2.3. Objectifs globaux

Les objectifs globaux de la politique nationale de l'énergie visent à :

- Réduire la fracture énergétique par l'exploitation durable des ressources locales (en mettant en place des stratégies adaptées au pouvoir d'achat des différentes classes sociales : les ruraux, les peuples autochtones pygmées et groupes vulnérables) ;
- Garantir la sécurité des approvisionnements énergétiques et la souveraineté énergétique ;
- Renforcer la recherche, le transfert de technologie et la formation des énergéticiens pour le développement du secteur de l'énergie ;
- Améliorer les performances du secteur et promouvoir la recherche et le développement pour assurer la transition énergétique vers la durabilité ;
- Rendre le secteur attractif aux investissements locaux et internationaux ;
- Promouvoir des technologies efficaces, disponibles et abordables pour un développement durable ;
- Renforcer la gouvernance et rendre effectifs la décentralisation du secteur ainsi que le cadre institutionnel, légal, réglementaire et opérationnel ;
- Renforcer la durabilité environnementale dans la production et la consommation énergétique nationale, et notamment en termes de lutte contre le changement climatique et de protection des forêts,
- Augmenter la part des énergies renouvelables hors bois-énergie dans le mix énergétique de la RDC ;
- Encourager la mise en place des mécanismes de lutte contre la fraude de l'énergie ;
- Promouvoir la réhabilitation des infrastructures routières qui marchent de pair avec le secteur de l'énergie.

## CHAPITRE 3 : PRINCIPES DIRECTEURS ET AXES STRATÉGIQUES

Les principes directeurs du développement du secteur de l'énergie sont en cohérence avec l'alignement de la PNE sur le Plan d'Actions du Gouvernement. Ces orientations stratégiques et principes directeurs permettent d'identifier des axes prioritaires dont la mise en œuvre contribuera à impulser la dynamique nécessaire à la réalisation de la vision portée par la Politique Nationale de l'Énergie à l'horizon 2040.

### 3.1. Principes directeurs

Pour atteindre les objectifs susmentionnés, la politique nationale de l'énergie est guidée par les principes directeurs suivants :

- Accès universel à des services énergétiques fiables, modernes, propres et abordables adaptés au contexte local
- Amélioration de la gouvernance au niveau national, provincial et local ;
- Respect des droits humains, des communautés locales et des peuples autochtones pygmées ;
- Innovation et recherche en vue d'accroître les flux financiers dans le secteur de l'énergie
- Priorité aux énergies renouvelables ou propres ;
- Responsabilité sociétale et environnementale ;
- Responsabilité sur les impacts environnementaux et sociaux générés par les activités ;
- Intégration des enjeux sur le changement climatique, y compris en rapport avec les forêts dans l'évaluation environnementale des plans, stratégies, programmes et projets ;
- Promotion et diffusion du savoir, de la recherche, du développement et de l'innovation ;
- Intégration de la dimension genre et de l'équité dans les plans, stratégies, programmes et projets ;
- Promotion de l'efficacité énergétique ;
- Promotion du rôle du secteur privé et du partenariat public-privé ;

### 3.2. Axes stratégiques par sous-secteur

Pour chacun des sous-secteurs de l'énergie, les objectifs spécifiques clés et les axes stratégiques sont définis sur la base des principes directeurs pour l'amélioration des services énergétiques en République Démocratique du Congo.

#### 3.2.1. *Electricité*

L'objectif principal du sous-secteur de l'électricité est d'assurer un approvisionnement fiable, durable, abordable et équitable en électricité, en vue d'accroître l'offre, de garantir l'indépendance énergétique et de parvenir à l'accès universel à l'électricité. Cet objectif se décline à travers les axes suivants :

#### Objectif 1 : Accroître l'offre pour l'indépendance énergétique.

Cet objectif vise explicitement le développement des capacités de production d'électricité à partir de toutes les ressources énergétiques nationales disponibles, sur l'ensemble du territoire, en recourant à des configurations diversifiées (centralisées et décentralisées). Il comprend également la mise en place d'une industrie électrique performante, capable de satisfaire les besoins nationaux et de réduire la dépendance aux importations de matériels électriques. En outre, il prend en considération le développement d'un marché de l'électricité intégré, dont la sécurité s'étend de plus en plus aux pays voisins et au cadre sous-régional et régional (CEMAC, CEEAC, EAC, SADC, COMESA, etc.).

Cet objectif se concrétise à travers les interventions suivantes :

- Axe 1 : Réhabilitation, modernisation et construction des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité.
- Axe 2 : Renforcement de la production décentralisée de l'électricité
- Axe 3 : Promotion de l'industrie électrique
- Axe 4 : Sécurisation du marché national de l'électricité

Axe 5 : Réduction d'importations d'électricité.

Axe 6 : Promotion de la baisse des taxes sectorielles en vue de favoriser l'afflux des investisseurs.

### Objectif 2 : Atteindre l'accès universel à l'électricité à l'horizon 2040 (62 % d'Accès à l'électricité d'ici 2030)

Cet objectif découle du lancement de l'initiative mondiale « Énergie Durable pour Tous » (SEforALL) en 2011. Elle vise à mobiliser les actions des gouvernements, du secteur privé et de la société civile afin de « garantir l'accès universel aux services énergétiques modernes » à l'horizon 2030.

En République Démocratique du Congo, le taux d'accès à l'électricité visé avait été fixé à 47,5% dans le cadre de cette initiative et révisée à 62 % à l'horizon 2030 dans le cadre de la Mission 300 (Compact Énergétique)<sup>22</sup> avec un accès universel en 2040.

Cet objectif est réalisé grâce aux interventions selon les axes ci-après :

Axe 1 : Renforcement de la gouvernance sous-sectorielle

Axe 2 : Promotion de la distribution de l'électricité à usage productif

Axe 3 : Amélioration de l'accès du secteur privé au marché de l'électricité

Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'électricité aux populations, particulièrement aux plus démunis.

Axe 5 : Développement des mécanismes de financement innovants des projets énergétiques

Axe 6 : Renforcement de la coordination des données et des études du secteur de l'électricité

Axe 7 : Promotion de l'efficacité énergétique

### 3.2.2. Hydrocarbures

L'objectif principal du sous-secteur des hydrocarbures est de promouvoir les bassins sédimentaires, de favoriser la transformation locale du brut congolais et d'assurer un approvisionnement régulier du pays en produits pétroliers, à travers les objectifs suivants :

#### Objectif 1 : Renforcer l'exploration, l'exploitation et la transformation des hydrocarbures en vue de réduire le déficit énergétique du pays.

Cet objectif vise clairement à redynamiser le sous-secteur des hydrocarbures dans sa composante amont par des infrastructures et un cadre de gouvernance renforcé donnant une place prépondérante au secteur privé. Aussi cet objectif 1 est réalisé grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Développement durable du sous-secteur des hydrocarbures de manière à minimiser les impacts environnementaux sur toute la chaîne de valeur

Axe 2 : Renforcement des infrastructures de transport, stockage, distribution et commercialisation des hydrocarbures

Axe 3 : Renforcement de la gouvernance sous-sectorielle

Axe 4 : Sécurisation du marché national des hydrocarbures pour la réduction des importations.

Axe 5 : Renforcement de l'implication du secteur privé

#### Objectif 2 : Accroître l'indépendance énergétique liée aux importations des hydrocarbures.

Cet objectif vise à renforcer la performance de l'aval pétrolier afin d'améliorer la sécurité d'approvisionnement par le développement des capacités locales de raffinage et la réduction des importations. Il prévoit également la mise en place d'un accompagnement financier indispensable au développement du contenu local, ainsi qu'à la promotion de la recherche, de la formation et de l'innovation. Ainsi, cet objectif 2 sera atteint grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Développement des mécanismes de financements innovants des projets des hydrocarbures, notamment le « local content » ;

Axe 2 : Implantation des raffineries ;

Axe 3 : Appui à l'accroissement de l'approvisionnement du GPL et de tout autre gaz naturel ainsi que de

<sup>22</sup> Compact Énergétique de la République Démocratique du Congo (RDC) ; Janvier 2025

leur disponibilité ;

Axe 4 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité ;

Axe 5 : Promotion de l'efficacité énergétique.

### 3.2.3. Biomasse-énergie

Au regard de l'importance de la biomasse dans le mix énergétique, la politique nationale de l'énergie envisage sa valorisation et son développement durable, à travers les objectifs suivants :

#### Objectif 1 : Réduire la part de la consommation du bois-énergie non durable du mix énergétique d'ici 2035 de 50%

Cet objectif en appelle à une politique volontariste pour cette composante de la biomasse énergie en reconnaissance que le sous-secteur des combustibles domestiques occupe une place importante dans l'agenda environnemental et climatique du pays en termes de :

- Prélèvement de bois pour satisfaire les besoins énergétiques des populations, notamment urbaines sous forme de charbon de bois,
- Contribution de façon importante à la disparition et à la dégradation des ressources forestières et accentuant les causes des changements climatiques
- Son importance dans les relations entre urbains et ruraux,
- La multiplicité des acteurs publics et privés concernés et,
- Des liens de cette composante de la PNE avec beaucoup d'autres secteurs (politique agricole, forestière et énergétique, législation, réglementation et fiscalité, relations hommes-femmes, décentralisation, etc.).

Cet objectif est réalisé grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Renforcement et mise en œuvre du cadre légal, institutionnel et réglementaire sur du bois-énergie et de ses alternatives, en faveur de la diversification et de la durabilité

Axe 2 : Promotion des technologies de production durable et de consommation propre du bois-énergie et autres combustibles alternatifs pour la cuisson

Axe 3 : Promotion de la recherche, de la formation, de l'innovation et de la compétitivité dans le sous-secteur du bois-énergie.

Axe 4 : Développement des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie pour chaque bassin d'approvisionnement

#### Objectif 2 : Promouvoir d'autres formes de valorisation de biomasse -énergie

Cet objectif repose sur la reconnaissance de l'existence de nombreuses formes de biomasse énergie, autres que les combustibles ligneux, dont la valorisation spécifique peut contribuer de manière viable à la mise en œuvre de la Politique énergétique nationale (PNE) de la RDC. On peut citer, en termes d'offre, les biocarburants (bioéthanol et biodiesel), la gazéification selon différentes filières (ordures ménagères, déchets agro-industriels, cultures énergétiques, etc.). Les usages potentiels vont de la production d'électricité à la substitution des produits pétroliers dans le transport, en passant par des applications décentralisées en milieu rural.

L'introduction massive de ces formes de valorisation de la biomasse dans le système énergétique nécessite un ancrage institutionnel approprié, tant pour la gouvernance de la politique énergétique que pour le suivi de sa mise en œuvre. Cela inclut l'élaboration de stratégies spécifiques, ainsi que la mise en place de cadres législatifs et réglementaires adaptés. Par ailleurs, des mesures institutionnelles et réglementaires devront également assurer la promotion continue de la recherche, de la formation et de l'innovation dans les différents domaines concernés.

C'est la raison pour laquelle cet objectif est réalisé grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Développement du cadre légal, institutionnel et réglementaire sur le rachat de l'électricité produite à base de la biomasse

Axe 2 : Promotion des filières technologiques de production durable d'autres services énergétiques en plus de la cuisson à base de la biomasse,

Axe 3 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité de technologies modernes de valorisation de la biomasse énergie

Axe 4 : Promotion des partenariats publics-privés dans le secteur de la biomasse énergie

### 3.2.4. *Energies renouvelables*

Les énergies renouvelables sont des sources d'énergie issues de phénomènes naturels qui se régénèrent à un rythme plus rapide que leur consommation. La lumière du soleil et le vent, par exemple, sont des ressources qui se renouvellent en permanence. Cependant, pour des raisons de clarté, ce sous-secteur se concentre exclusivement sur les énergies renouvelables hors biomasse-énergie traditionnelle (bois, charbon de bois), déjà traitées dans la section précédente.

L'objectif principal de ce sous-secteur est de promouvoir l'intégration de ces autres sources d'énergie renouvelable dans le mix énergétique national, à travers les objectifs suivants :

**Objectif 1 : Accroître la part des énergies renouvelables hors biomasse de 3%<sup>23</sup> en 2020 à 30% en 2040 dans le mix-énergétique,**

La grande hydroélectricité constituant plus de 90% dans la production de l'électricité, il est important de consolider ces acquis tout en réduisant au minimum le recours aux sources d'énergies fossiles. Il s'agit de poursuivre le développement de la grande hydroélectricité tout en mettant l'accent sur développement des autres sources d'énergie renouvelable (solaire, géothermie, petite-hydro, éolienne, hydrogène, biogaz etc.), encore très minoritaires actuellement, pour la production de l'électricité.

Cet objectif cible la diversification du mix énergétique notamment dans la production de l'électricité de manière à sécuriser ainsi les approvisionnements énergétiques, de réduire les coûts de production, d'être plus flexible et réactif afin de favoriser le développement local et l'accès aux services énergétiques modernes du monde rural. L'atteinte de cet objectif permettrait de :

- Réduire la dépendance du pays aux importations grâce à une contribution prépondérante des énergies renouvelables au mix énergétique national, électrique en particulier, tout en visant une réduction appréciable des coûts de production de l'électricité
- Développer les énergies renouvelables pour une exploitation des potentialités socio-économiques locales dans l'optique d'un aménagement harmonieux et équilibré du territoire dans les différentes régions éco-géographiques du pays.

Cet objectif est réalisé grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Valorisation à large échelle des énergies renouvelables, y compris les allègements fiscaux

Axe 2 : Sécurisation des approvisionnements en électricité à travers la diversification du mix énergétique.

**Objectif 2 : Valoriser les énergies renouvelables dans le mix énergétique pour la production de l'énergie.**

Cet objectif met en exergue la nécessité de valoriser toutes les formes d'énergies renouvelables en s'appuyant sur : (1) la connaissance des potentialités réelles en énergies renouvelables du pays et le renforcement des capacités des acteurs en matière de recherche, de formation et d'innovation ; (2) la promotion des technologies de valorisation des ressources énergétiques renouvelables ; et (3) la mise en place d'un environnement institutionnel et réglementaire favorable à la mise en œuvre de la PNE. Il insiste également sur le besoin d'institutionnaliser davantage cette activité de valorisation dans un cadre de gouvernance amélioré. Cet objectif sera réalisé grâce aux interventions suivantes :

Axe 1 : Création d'un cadre légal, institutionnel et réglementaire attrayant sur les énergies renouvelables.

Axe 2 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation des technologies abordables et accessibles pour tous

Axe 3 : Assainissement du climat des affaires et priorisation des Energies Renouvelables dans la

---

<sup>23</sup> Les 3% représentent la part des énergies renouvelables hors biomasse dans le mix-énergétique en 2020. Cette part est essentiellement constituée d'hydroélectricité (petite et grande) et de solaire estimés respectivement à 11 054 GWh et de 0,130 GWh (Source : Rapport SIE 2018 publié en 2020).

compétition à la fourniture de services énergétiques.

### ***3.3. Efficacité énergétique***

L'efficacité énergétique est nécessaire dans tous les secteurs d'activités où une utilisation judicieuse et efficace de l'énergie coûte moins cher que de répondre à la demande par une augmentation de l'offre.

La politique nationale envisage donc son application tant à la production qu'à l'utilisation rationnelle de toutes les formes d'énergie.

### **3.4. Aspects transversaux**

#### ***3.4.1. Collecte et gestion de données, de l'information et des statistiques énergétiques***

Les données et statistiques du secteur de l'énergie, étant disparates et non cohérentes entre les différentes institutions en charge, nécessitent un renforcement du système actuel de collecte, de traitement et de communication afin de soutenir le développement effectif du secteur.

La politique nationale de l'énergie vise à renforcer les statistiques sectorielles en établissant un système intégré de collecte, de traitement et de coordination des données, facilitant ainsi l'orientation de la prise de décision et des investissements. Ces données devront être accessibles via un portail public afin de garantir l'accès à l'information pour tous les intéressés, et utilisées pour la modélisation des besoins futurs ainsi que pour la planification nationale et provinciale.

Elles concernent notamment toutes les évaluations des ressources disponibles, les études de faisabilité réalisées, les bilans énergétiques désagrégés, ainsi que les rapports de recherche et développement pertinents.

#### ***3.4.2. Renforcement des capacités***

L'analyse des capacités a révélé des insuffisances tant au niveau institutionnel, législatif que réglementaire, limitant la mise en œuvre effective de la politique nationale de l'énergie pour atteindre la vision sectorielle.

Le renforcement des capacités nationales dans l'ensemble du secteur de l'énergie, tant dans le secteur privé que dans les agences gouvernementales, est donc crucial.

La politique met l'accent sur la formation des ingénieurs et techniciens dans le domaine de l'énergie, en particulier dans les énergies renouvelables, afin de répondre aux besoins croissants des secteurs public et privé.

Ce renforcement intégrera aussi l'acquisition d'outils et logiciels de gestion, de planification, et de suivi – évaluation.

#### ***3.4.3. Recherche, développement et innovation technologique***

Le financement de la recherche et du développement dans le secteur de l'énergie est très faible, ce qui entraîne l'importation de tous les équipements nécessaires à la construction et à l'exploitation des infrastructures énergétiques.

Pour remédier à cette faiblesse, la politique nationale de l'énergie met l'accent sur la recherche, le développement et l'innovation technologique, en impliquant les universités et les structures de recherche au niveau national.

Le Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité ainsi que celui des Hydrocarbures conduisent conjointement ce processus en collaboration avec les autres ministères sectoriels ainsi que le secteur privé.

#### ***3.4.4. Intégration régionale et internationale***

La politique nationale de l'énergie et les stratégies de mise en œuvre qui en découlent sont cohérentes avec les engagements, politiques et stratégies régionales, afin de saisir les opportunités liées à l'intégration énergétique régionale pour garantir la sécurité énergétique.

Cette approche permet au pays d'importer ou d'exporter de l'énergie et d'en tirer les bénéfices nécessaires pour soutenir son développement.

### ***3.4.5. Contribution à la réduction de la fracture énergétique***

Le constat d'une couverture inégale du pays en services énergétiques conduit la politique nationale de l'énergie à s'inscrire, notamment dans le renforcement de l'accès à des services énergétiques fiables, abordables et durables, garantissant le développement des activités socio-économiques, un aménagement équilibré du territoire, le bien-être des populations et la réduction de la pauvreté.

### ***3.4.6. Intégration du genre***

La présente politique intègre l'approche genre dans l'élaboration des plans, stratégies, programmes et projets du secteur de l'énergie, en cohérence avec la politique nationale genre. Cette thématique est abordée en collaboration avec le ministère en charge du genre, afin de définir les besoins et les actions précises à mettre en œuvre.

### ***3.4.7. Durabilité environnementale et Changement Climatique***

La politique nationale de l'énergie s'inscrit dans les principes fondamentaux de préservation de l'environnement et de lutte contre le changement climatique, conformément aux engagements internationaux et nationaux, notamment à *la loi n°11/009 du 9 juillet 2011 portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement*.

À cet effet, l'harmonisation de toutes les interventions liées à la politique nationale de l'énergie se fait en cohérence avec les politiques nationales forestières, foncières, d'aménagement du territoire, ainsi qu'avec les accords internationaux sur le changement climatique.

### ***3.4.8. Normes énergétiques***

La politique nationale de l'énergie promeut les normes énergétiques existantes et encouragera l'adoption de nouvelles normes, en collaboration avec le ministère de l'Industrie, afin de créer un environnement favorable à l'application et au développement des technologies énergétiques.

### ***3.4.9. Communication***

La politique nationale de l'énergie considère la communication comme un outil indispensable à sa vulgarisation et à sa mise en œuvre. Elle sera ainsi appliquée à tous les sous-secteurs de l'énergie et destinée aux institutions de l'État (nationales et provinciales), au monde universitaire et scientifique, au secteur privé, à la société civile, aux communautés locales et autochtones, ainsi qu'aux organismes de coopération internationale.

## CHAPITRE 4 : MECANISME DE MISE EN ŒUVRE ET SUIVI- EVALUATION

### 4.1. Mécanisme de mise en œuvre

Conformément au guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles, cette politique sera déclinée, pour sa mise en œuvre, en plans, stratégies, programmes et projets sous-sectoriels. Les dispositions adéquates pour un cadre politique, légal et réglementaire sous-sectoriel sont prévues afin d'encadrer le développement harmonieux du secteur.

#### 4.1.1. Cadre politique, légal et réglementaire

##### 4.1.1.1 Cadre politique

La présente politique a été élaborée pour remédier au déficit d'encadrement politique des interventions dans le secteur de l'énergie, afin d'assurer un développement harmonieux du pays. Elle prévoit les mesures nécessaires pour mettre à jour les cadres légaux et réglementaires existants et, au besoin, en établir de nouveaux, en fonction de l'évolution du secteur.

##### 4.1.1.2. Cadre légal et réglementaire

L'existence d'un cadre légal et réglementaire clair pour chaque sous-secteur est essentielle et incontournable pour renforcer la confiance des investisseurs et attirer des opérateurs privés, tant nationaux qu'internationaux. À cet égard, les sous-secteurs de l'électricité et des hydrocarbures ont connu des avancées qu'il convient désormais de consolider. Des dispositions réglementaires innovantes et spécifiques à la promotion des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique et de la biomasse-énergie doivent bénéficier d'une attention particulière.

##### 4.1.1.2.1. Sous-secteur de l'électricité

La loi n° 14/011 du 17 juin 2014 relative au secteur de l'électricité telle que complétée et modifiée par la loi n°18/031 du 13 décembre 2018, et l'Ordonnance-loi n° 25/025 du 05 février 2025, libéralise le secteur de l'électricité et établit un cadre institutionnel conséquent. Cependant, cette loi a des limites telles que relevées dans les défis spécifiques au secteur (voir 1.2.2). En conséquence, la politique nationale de l'énergie prévoit :

- La mise en place des cadres légaux et réglementaires pour la gestion des ressources primaires d'énergie entre autres, les cours d'eau, les hydrocarbures, la biomasse, la géothermie ;
- L'édition des procédures claires et simplifiées pour favoriser la réalisation d'infrastructures d'énergies renouvelables, y compris les mesures permettant aux particuliers de vendre leur surplus d'énergie renouvelable à des tiers (réseaux ou consommateurs directs) ;
- Le Renforcement des mécanismes financiers, y compris la fiscalité pour faciliter l'accès aux services énergétiques à base des énergies renouvelables ;
- La mise en place d'un cadre réglementaire sur la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique dans le sous-secteur ;
- L'Opérationnalisation du Service National de dispatching prévu dans le cadre légal pour favoriser la compétitivité à travers les réseaux de transport en sus de la concession exclusive dans la distribution<sup>24</sup> ;
- L'intégration des clauses de nullité contre tout développeur incapable de mettre en œuvre son programme d'investissement.
- Le respect de la mise à disposition de la quotité de l'énergie électrique produite à commercialiser au profit des populations locales et agglomérations environnantes.

##### 4.1.1.2.2. Sous-secteur des hydrocarbures

La loi N°15/012 du 1er août 2015 portant régime général des hydrocarbures et le décret N°25/14 du 1<sup>er</sup> avril 2025 règlementent le sous-secteur des hydrocarbures. Malgré, ces dispositions réglementaires, le sous-secteur des hydrocarbures connaît des faiblesses importantes à relever. La Politique nationale de l'énergie prévoit et recommande :

- L'élaboration des textes réglementaires requis pour l'exploration, la production, la transformation, le

---

<sup>24</sup> Article 18, 58 à 61 de la Loi n°14/011 du 17 juin 2014.

transport – stockage, la distribution et la commercialisation durables des hydrocarbures.

- L'élaboration des textes réglementaires et la mise en place des mécanismes financiers favorisant la production locale du GPL pour les besoins de cuisson.
- L'obligation de publier toutes les informations d'intérêts publics sur le secteur des hydrocarbures tel que les contrats,

#### **4.1.1.2.3. Sous-secteur de la biomasse :**

La biomasse-énergie est l'une des ressources faiblement encadrées par des dispositions légales et réglementaires.

La politique nationale de l'énergie prévoit :

- L'élaboration des textes réglementaires sur la production, la transformation, la consommation durable de la biomasse et spécialement du bois-énergie durable,
- La mise en place d'un cadre de concertation sur la gestion durable de la biomasse et spécialement du bois-énergie durable.
- L'élaboration des outils d'orientations, de planification et de suivi pour rationaliser la biomasse énergie et réorganiser l'exploitation, le transport et la distribution du bois énergie.

#### **4.1.1.2.4. Sous-secteur des Energies Renouvelables**

La présente politique définit les orientations visant l'élaboration d'une stratégie pour la promotion et le développement des énergies renouvelables. A cet effet, elle prévoit entre autres :

- L'élaboration des textes réglementaires pour la promotion et le développement des énergies renouvelables ;
- Le renforcement des mécanismes financiers, y compris la fiscalité sur les équipements ainsi que d'autres mesures incitatives pour le développement des énergies renouvelables.

#### **4.1.2. Normes**

La politique prévoit et recommande le renforcement de la promotion, de la vulgarisation et de la sensibilisation aux normes du secteur de l'énergie adoptées au niveau national, ainsi que l'élaboration de celles qui font défaut. Il s'agit notamment d'informer et de former le public sur les normes existantes, et d'assurer une application adéquate des lois et réglementations, de manière durable et rentable, afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, tout en créant un environnement favorable aux technologies énergétiques plus propres et aux voies de développement.

#### **4.2. Suivi-évaluation**

L'énergie, en tant que moteur du développement du pays, fait l'objet d'une appropriation et d'une coordination interministérielle.

La politique prévoit la mise en place d'un cadre de collaboration, à la fois politique et technique, impliquant les autres secteurs de développement ainsi que les structures exécutives dans la réalisation des programmes et projets énergétiques.

Cette politique sera évaluée à mi-parcours afin de capitaliser sur les progrès réalisés et, si nécessaire, de réorienter les objectifs et axes stratégiques pour atteindre la vision globale du secteur.

Le rôle de chacun des acteurs du secteur de l'énergie est présenté dans la matrice institutionnelle de responsabilités en annexe 1.

#### **4.3.1. Les sous-secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables :**

Ces sous-secteurs relèvent principalement de la responsabilité du Ministère en charge de l'électricité, qui en assure la coordination ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des axes prioritaires visant à atteindre les objectifs fixés. Cette responsabilité est exercée par ses différents services conformément aux missions qui leur sont confiées.

Cependant, une actualisation des textes régissant ces services et institutions s'avère nécessaire afin de clarifier et d'harmoniser leurs rôles et responsabilités, dans une optique de coordination efficiente des sous-secteurs.

Dans l'exécution des programmes et projets issus des sous-secteurs de l'électricité et des énergies renouvelables, le MRHE sera appuyé par les ministères clés, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile.

#### ***4.3.2. Le sous-secteur des hydrocarbures :***

Ce sous-secteur relève principalement de la responsabilité du ministère en charge des hydrocarbures, qui en assure la coordination ainsi que le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des axes prioritaires visant à atteindre les objectifs fixés. Cette responsabilité est exercée par ses services et institutions rattachés, conformément aux missions qui leur sont confiées.

Toutefois, il est urgent d'édicter les textes d'application de la législation régissant ce sous-secteur afin d'assurer une exploration, une production, une transformation, une distribution et une consommation durables des hydrocarbures.

Dans l'exécution des programmes et projets émanant de ce sous-secteur, le ministère en charge des hydrocarbures sera appuyé par les ministères sectoriels, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile.

#### ***4.3.3. Le sous-secteur de la biomasse-énergie***

Les ministères en charge de l'Environnement, de l'Electricité, des Hydrocarbures et de l'Agriculture sont coresponsables et coordonnent chacun, dans le cadre de ses attributions, le sous-secteur de la biomasse-énergie.

Cependant, il est important de clarifier les missions des ministères susmentionnés afin d'éviter les chevauchements de compétences dans l'exécution et le suivi-évaluation des activités du sous-secteur, notamment celles liées à la biomasse-énergie. Un mécanisme de coordination intersectorielle doit être défini, formalisé et rendu opérationnel.

Dans l'exécution des programmes et projets émanant du sous-secteur biomasse-énergie, les ministères mentionnés ci-dessus sont appuyés par d'autres ministères, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile.

#### ***4.3.4. Les aspects transversaux***

La coordination ainsi que le suivi et l'évaluation relèvent respectivement des ministères en charge des sous-secteurs électricité, hydrocarbures, énergies renouvelables et biomasse-énergie, avec l'appui d'autres ministères, du secteur privé et de la société civile.

Le financement des actions relevant de la politique nationale de l'énergie est assuré par la mobilisation des ressources du budget national, des partenaires techniques et financiers, ainsi que par des partenariats public-privé.

La gestion des données statistiques de tous les sous-secteurs s'effectue conformément aux dispositions prévoyant l'établissement d'un système intégré de collecte, de traitement et de coordination des données du secteur.

ANNEXE 1 : MATRICE DE RESPONSABILITE DE LA PNE

Matrice de la répartition institutionnelle des responsabilités	Ministère des Ressources Hydraulique	Ministère des hydrocarbures	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Ministère du Plan	Min Industrie	Ministère des Finances	Ministère du Développement Rural	Min Enseignement Sup Univ	Min Recherche Scientifique	Ministère des mines	Min Economie	Min Infrastructure	Min Aménagement du territoire	Min Intérieur	Ministère du Commerce Extérieur	Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Ministère du Budget	Société Civile	Provinces et ETD	Ministère des PME et PMI	Ministère de l'Agriculture	Ministère des Affaires sociales	Ministère des Affaires foncières	Ministère de Coopération Régionale	FEC et COPEMECO	
	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	
<b>SOUS-SECTEUR DEL'ELECTRICITE</b>																										
<b>Objectif 1 : Accroître l'offre pour l'indépendance énergétique.</b>																										
Axe 1 : Réhabilitation, modernisation et construction des infrastructures de production, de transport et de distribution de l'électricité.	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A		A	A					A		A
Axe 2 : Renforcement de la production décentralisée de l'électricité	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				A	A							A
Axe 3 : Promotion de l'industrie électrique.	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			A	A	A						A
Axe 4 : Sécurisation du marché national de l'électricité	R		A	A	A	A	A			A	A	A	A	A	A			A						A		A
Axe 5 : Réduction des importations d'électricité.	R	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A		A										A	
Axe 6 : Promotion de la baisse des taxes sectorielles en vue de favoriser l'afflux des investisseurs.	R		A			A	A				A			A	A		A	A	A	A					A	A
<b>Objectif 2 : Atteindre l'accès universel à l'électricité</b>																										
Axe 1 : Renforcement de la gouvernance sous-sectorielle	R	A	A	A	A	A	A	A					A	A	A			A	A	R			A	A	A	A
Axe 2 : Promotion de la distribution de l'électricité à usage productif	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			A	A	A	A					A
Axe 3 : Amélioration de l'accès du secteur privé au marché de l'électricité	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A						A
Axe 4 : Facilitation de l'accès à l'électricité aux populations, particulièrement aux plus démunis.	R	A	A	A	A	A	A				A					A		A	A				A			A
Axe 5 : Développement des mécanismes de financement innovants des projets énergétiques	R	A	A	A		A	A	A	A	A							A	A	A						A	A
Axe 6 : Renforcement de la coordination des données et des études du secteur de l'électricité	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A				A
Axe 7 : Promotion de l'efficacité énergétique	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A			A	A	A	A	A	A	A	A				A

Matrice de la répartition institutionnelle des responsabilités	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité	Ministère des Hydrocarbures	Ministère de l'Environnement et	Ministère du Plan	Ministère de l'Industrie	Ministère des Finances	Ministère de Développement Rural	Ministère de l'Enseignement Sup et Univ	Ministère de la Recherche Scientifique	Ministère des mines	Ministère de l'Economie	Ministère des Affaires Étrangères	Ministère Aménagement du Territoire	Ministère du Commerce Extérieur	Ministère de Transport et voie de communication	Ministère de Travail	Ministère du Budget	FEC et COPEMECO	Société civile	Min Genre	Ministère de l'Urbanisme et Habitat	Ministère des PME	Ministère Agriculture	Ministère Formation Professionnelle
	R = Institution Responsable	A = Institution d'Appui																						
<b>SOUS-SECTEUR DES HYDROCARBURES</b>																								
<b>Objectif 1 : Renforcer l'exploration, l'exploitation et la transformation des hydrocarbures en vue de réduire le déficit énergétique du pays</b>																								
Axe 1 : Développement durable du sous-secteur des hydrocarbures de manière à minimiser les impacts environnementaux sur toute la chaîne de valeur	A	R	A	A		A	A	A	A	A	A	A							A					
Axe 2 : Renforcement des infrastructures de transport, stockage, distribution et commercialisation des hydrocarbures	A	R	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A								A	A		
Axe 3 : Renforcement de la gouvernance sous-sectorielle	A	R	A	A	A	A	A	A	A		A			A					A		A			
Axe 4 : Sécurisation du marché national des hydrocarbures pour la réduction des importations.	A	R	A	A	A	A	A	A	A		A								A		A			
Axe 5 : Renforcement de l'implication du secteur privé	A	R	A	A		A					A	A			A	A		A					A	
<b>Objectif 2 : Accroître l'indépendance énergétique liée aux importations des hydrocarbures</b>																								
Axe 1 : Développement des mécanismes de financements innovants des projets des hydrocarbures, notamment le « local content »	A	R	A	A		A			A							A								
Axe 2 : Implantation des raffineries.	A	R	A	A	A	A		A	A			A					A				A			
Axe 3 : Appui à l'accroissement de l'approvisionnement du GPL et de tout autre gaz naturel ainsi que de leur disponibilité	A	R	A			A			A		A	A		A			A				A	A		A
Axe 4 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité	A	R	A		A			A	A															A
Axe 5 : Promotion de l'efficacité énergétique	A	R	A					A	A										A					

Matrice de la répartition institutionnelle des responsabilités  R = institution responsable A = institution d'appui	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité	Ministère des Hydrocarbures	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Ministère du Plan	Ministère de l'Industrie	Ministère des Finances	Ministère de Développement Rural	Ministère de l'Enseignement	Ministère de la Recherche Scientifique	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Aménagement du territoire	Ministère du Porte Feuille	Ministère de l'Economie	Ministère des Affaires Foncières	FEC et COPEMECO	Bailleurs de fonds et Partenaires T & F	Société Civile	Ministère des PME	Ministère de la Santé	Ministère du Genre	Ministère de la Communication
	<b>SOUS-SECTEUR DE LA BIOMASSE ENERGIE</b>																				
<b>Objectif 1 : Réduire la part de la consommation du bois-énergie non durable du mix énergétique d'ici 2035 de 50</b>																					
Axe 1 : Renforcement et mise en œuvre du cadre légal, institutionnel et réglementaire sur du bois-énergie et de ses alternatives, en faveur de la diversification et de la durabilité	R	A	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A	A	A
Axe 2 : Promotion des technologies de production durable et de consommation propre du bois-énergie et autres combustibles alternatifs pour la cuisson	R	A	R		A	A		A	A	A			A	A	A	A	A				
Axe 3 : Promotion de la recherche, de la formation, de l'innovation et de la compétitivité dans le sous-secteur du bois-énergie.	R		R		A	A	A	A	A	A			A	A			A				
Axe 4 : Développement des schémas directeurs d'approvisionnement en bois-énergie pour chaque bassin d'approvisionnement	R		R				A	A		A	A			A	A	A	A	A			
<b>Objectif 2 : Promouvoir d'autres formes de valorisation de biomasse -énergie</b>																					
Axe 1 : Développement du cadre légal, institutionnel et réglementaire, notamment sur le rachat de l'électricité produite à base de la biomasse	R	R	R	A	A	A		A	A								A	A		A	
Axe 2 : Promotion des filières technologiques de production durable d'autres services énergétiques en plus de la cuisson à base de la biomasse	R	R	R		A								A				A				
Axe 3 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation et de la compétitivité de technologies modernes de valorisation de la biomasse énergie	R	R	R		A	A	A	A	A	A			A	A			A				A
Axe 4 : Promotion des partenariats publics-privés dans le secteur de la biomasse énergie	R	R	R	A	A	A	A	A	A	A			A		A	A	A	A		A	A

Matrice de la répartition institutionnelle des responsabilités	Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité	Ministère des Hydrocarbures	Ministère de l'Environnement et Développement Durable	Ministère du Plan	Ministère de l'Industrie	Ministère des Finances	Ministère du	Ministère de	Ministère de la Recherche	Ministère des mines	Ministère de Transport	Ministère du Commerce	Ministère de l' Industrie	Ministère de l'Agriculture	Ministère de l'Economie	Ministère des Affaires	Société Civile	FEC et COPEMECO
<b>SOUS-SECTEUR DES ENERGIES RENOUVELABLES</b>																		
<b>Objectif 1 : Accroître la part des énergies renouvelables hors biomasse de 3% en 2020 à 30% en 2040 dans le mix-énergétique</b>																		
Axe 1 : Valorisation à large échelle des énergies renouvelables y compris les allègements fiscaux	R	A	A	A	A	A	A	A	A		A				A	A	A	A
Axe 2 : Sécurisation des approvisionnements en électricité à travers la diversification du mix énergétique	R	A	A	A	A	A	A	A	A		A			A	A	A	A	A
<b>Objectif 2 : Valoriser les énergies renouvelables dans le mix énergétique pour la production de l'énergie.</b>																		
Axe 1 : Création d'un cadre légal, institutionnel et réglementaire attrayant sur les énergies renouvelables	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A
Axe 2 : Promotion de la recherche, la formation, l'innovation des technologies abordables et accessibles pour tous	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A	A	A
Axe 3 : Assainissement du climat des affaires et priorisation des Energies Renouvelables dans la compétition à la fourniture de services énergétiques.	R	A	A		A												A	A
<b>ASPECTS TRANSVERSAUX</b>																		
Collecte et gestion de données énergétiques et statistiques	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Renforcement des compétences	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A
Recherche, développement et innovation technologique	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A		A	A	A
Intégration régionale et internationale	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Contribution à la réduction de la fracture énergétique	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Intégration du genre	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Durabilité environnementale et Changement Climatique	A	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Normes énergétiques	R	R	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
Communication	R	R	A		A	A	A	A	A							A	A	A

## ANNEXE 2 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### a. Articles, Ouvrages, Rapports d'études.

No	AUTEURS	TITRE DOCUMENTS
1	Bernard Respaut, 2016	Les ressources d'hydrocarbures : une source potentielle de stabilisation du pays ?
2	Centre pour les ENR et l'efficacité énergétique (SCRREEE) de la SADC, 2018	Rapport d'étape sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la SADC
3	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergie de production des usagers productifs de la ville de Goma
4	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergie de production des usagers productifs de la ville de Lubumbashi
5	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergies domestiques des ménages de la ville de Bukavu
6	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergies domestiques des ménages de la ville de Kinshasa
7	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergie de production des usagers productifs de la ville de Bukavu
8	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergies domestiques des ménages de la ville de Goma
9	CIRAD 2020	Rapport d'études de la consommation en énergies domestiques des ménages de la ville de Lubumbashi
10	CIRAD 2020	Rapport d'étude de la consommation en énergie de production des usagers productif de la ville de Kinshasa
11	CIRAD/ D.Loupe, J Schure, décembre 2011	Analyse des filières bois énergie de Kinshasa et Kisangani (Projet Makala)
12	Département d'Economie Agricole, Faculté des Sciences Agronomiques de l'Université de Lubumbashi, R.D. Congo (Nge Okwe et all..)	Etude de modes de production de charbon de bois sur l'axe Lubumbashi-Kasenga
13	ECA_DRC LPG	Market sizing and impact final report_v11
14	ECCAS_CEMAC	Livre_blanc_energie_2014
15	Facilité d'Assistance Technique de L'Union Européenne Énergie Durable Afrique Occidentale et Centrale / RDC – Mai 2020	Mission d'identification des opportunités d'utilisation des ressources d'énergies hydrauliques, solaires ou autres en milieu rural situé en périphérie du Complexe des Parcs nationaux Upemba-Kindelungu en Provinces de Haut- Lomami ; Haut-Katanga et Lualaba
16	FAO	Evaluation des ressources forestières mondiales 2015 rapport national RDC
17	FONAREDD/PNUDD, 2018	Prodoc Energie PNUD/ Programme de consommation durable et substitution partielle au bois énergie
18	FONAREDD	Analyse du document du Projet PNUD portant sur l'appui à la société civile GTCR - R
19	FONAREDD/RDC	NIP-Energie-AMI-13
20	FONAREDD	Société civile/Analyse globale du document du projet PNUD

21	Groupe de travail Climat REDD-Rénové (GTCRR)/PNUD, mars 2018	Lignes directrices pour l'engagement de parties prenantes dans le cadre de fonctionnement du Fonds National REDD+ de la République Démocratique du Congo/Version finale
22	GTZ, 2009	Rapport d'étape sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique/SADC-SACREEE
23	Hannah Behrendt Carole Megevand Klas Sander _avril 2013	Dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo/Réconcilier la croissance économique et la protection de la forêt Document de travail n°5 : ENERGIE ISSUE DE LA BIOMASSE
24	Hellio International/séraphin kasemuana M., 2009	Système énergétique en RDC
25	Hellio International ,2009	Les Energies Renouvelables en RDC
26	Hellio – International/ Séraphin M. Kasemuana, 2006	Energie et Co-Développement en RDC
27	ITIE-RDC 2019	Rapport sur les Industries extractives
28	Jean-Marie Tremblay, 2001	Politique énergétique intégrée en République Démocratique du Congo /Leçon publique donnée le 6 octobre 2001 à l'occasion de l'inauguration solennelle de l'Académie Energie
29	Lambert NGOUBOU ; aout 2013	Rapport national Pour la formulation et la rédaction du livre Blanc de Politique Régionale pour « l'accès aux Services Energétiques dans les pays de la CEEAC-CEMAC intégrant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique et contribuant à la lutte contre la pauvreté »
	LPG	Market potential and impact analysis for Kinshasa _Report English_ May_2021
30	Makala-CIFOR/ Jolien Schure et all, janvier 201*-9-/* 0	L'état de l'art du bois énergie en RDC : Analyse institutionnelle et socioéconomique de la filière bois Énergie
31	Michel Maldague (2001)	Soutien à la politique énergétique de la République Démocratique du Congo
32	Ministère de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques, février 2016	Atlas des énergies renouvelable en RDC
33	Ministère de l'Énergie	Rapport annuel du Système d'information Énergétique (SIE)RDC 2016
34	Ministère de l'Énergie, 2009	Document de politique du secteur de l'électricité en RDC
35	Ministère de l'Énergie/RDC ; septembre 2009	Rapport : STRATEGIE d'ELECTRIFICATION DE L'ARRIÈRE-PAYS
36	Ministère de l'Énergie	Modeling household energy demand in DRC (12452)
37	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, 2020	Politique et Stratégie Nationale en matière de lutte contre les changements climatiques (2020-2024) _DRAFT
38	Ministry of Environment and Sustainable Development Kinshasa, August 2018	The Africa Low Emissions Development Strategies (Africa-LEDS) Project _RDC
39	Ministère de l'Environnement et de Développement Durable, avril 2017	Programme d'investissement pour la forêt/ Cadre de politique de réinstallation du PGAPF avec Extension à la zone d'intervention du PIREDD MAI NDOMBE

40	Ministère de l'Environnement de la Conservation de la Nature et du Tourisme, 2011	Document de politique forestière en RDC
41	Ministère du Plan- Octobre 2011	Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR2) 2011-2015
42	PDGIE_RDC_2019	Bilan énergétique 2017
43	PDGIE_RDC_2020	Bilan énergétique 2018
44	PNUD/RDC	ENERGIE DURABLE POUR TOUS/AGENDA D' ACTIONS PAYS(RDC)
45	PNSD	Plan National Stratégique de Développement
46	PNUD/RDC	SUSTAINABLE ENERGY FOR ALL/Daft Prospectus d'investissement
47	PNUE, novembre 2011	Les Energies Renouvelables en RDC
48	Projet Makala-SIFOR, Décembre 2011	Bois énergie en RDC : Analyse des filières des villes de Kinshasa et Kisangani
49	RDC	Loi n°2016-28 du 12 octobre 2016 portant Code des hydrocarbures
50	RDC	Bases de données 2000 – 2014 (sources d'énergies)
51	RDC, septembre 2014	Rapport National OMD : Évaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement en 2012
52	RDC, septembre 2015	Rapport OMD 2000 – 2015 « Evaluation des progrès accomplis par la RDC dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement »
53	RDC, octobre 2015	Rapport bilan OMD 2000 – 2015 « Evaluation des progrès accomplis par la RDC »
54	RDC, décembre 2019	Plan cadre de coopération des nations unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024
55	SNEL	DEMANDE ET OFFRE DE L'ENERGIE ELECTRIQUE
56	SNEL	ETAT DES LIEUX DES CENTRALES INGA 1 ET 2
57	Sustainable energy for all/PNUD	Rapport national « Energie Durable pour tous à l'horizon -2030 »
58	SEFORALL/PNUD/RDC, aout 2013	RAPPORT NATIONAL « ENERGIE DURABLE POUR TOUS A L'HORIZON 2030 » Programme National et Stratégie
59	Sustainable energy for all/PNUD	Rapport national « Energie Durable pour tous à l'horizon -2030 »
60	SEforALL_DRC Stantec	PI_SK_RDC_Final corrigé
61	SEFORALL_	Action Agenda_Pays VERSION FINAL VALIDE
62	Tropicultura 2018/Mpanzu et all	Forêts, exploitation et consommation du bois énergie en RDC : Cas de provinces de Kinshasa, du Kwango et du Congo central
63	UE_2011	Evaluation Environnementale Stratégique de l'exploration/exploitation pétrolière dans le nord du Rift Albertin Nord-Kivu et Orientale/Rapport de Cadrage
64	UNCDF/Appel à candidature, aout 2020	Fonds de Défi et Incubation pour la Cuisson Propre
65	UNEP_DRC	Projet Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR), Etude d'électrification rurale, octobre 2007
66	UNDP-CD	LIENS-ENTRE-ENVIRONNEMENT-PAUVRETE-ET- Changements Climatiques en RDC

67	World Health Organization	WHO guidelines for indoor air quality: household fuel combustion
68	Singh et al.,	Environmental payoffs of LPG cooking in India. Environ Res Letters, 2017.
69	Pope et al.,	Climate and Health Impacts of Scaling Adoption of LPG for Clean Cooking through the Cameroon LPG Master Plan. 2018
70	Permadi et al.,	Assessment of emissions of greenhouse gases and air pollutants in Indonesia and impacts of national policy for elimination of kerosene use in cooking. Atmospheric Environment, 2017. 154: p. 82-94
71	ARE	Rapport annuel 2024

## Webographie

- 1 [https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa\\_Energy\\_Outlook\\_2019.pdf](https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa_Energy_Outlook_2019.pdf)
- 2 <http://www.senat.fr/ga/ga87/ga8715.html>
- 3 [UCM: AEMP \(African Energy Market Place\), Round 3, 25-26 Juin 2019](#)
- 4 <https://www.hydrocarbures.gouv.cd/?AVAL-PETROLIER-15>
- 5 <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/EG.ELC.ACCS.ZS?locations=CD>
- 6 [https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2020/11/report-phase-1\\_electrification-%20rdc.pdf](https://resourcematters.org/wp-content/uploads/2020/11/report-phase-1_electrification-%20rdc.pdf)
- 7 <https://globalwindatlas.info/area/Congo%20-%20Kinshasa>
- 8 <https://unfccc.int/resource/docs/natc/codnc3f.pdf>
- 9 [https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/197566/1/Gillet\\_etal\\_base.pdf](https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/197566/1/Gillet_etal_base.pdf)
- 10 [https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire\\_Rap\\_FINAL\\_161204.pdf](https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire_Rap_FINAL_161204.pdf)
- 11 <http://cgea-ap.com/qui-sommes-nous/>
- 12 <https://www.banquemondiale.org/fr/country/drc/overview>
- 13 [https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa\\_Energy\\_Outlook\\_2019.pdf](https://iea.blob.core.windows.net/assets/2f7b6170-d616-4dd7-a7ca-a65a3a332fc1/Africa_Energy_Outlook_2019.pdf)
- 14 [https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire\\_Rap\\_FINAL\\_161204.pdf](https://www.unocha.org/sites/dms/Documents/Humanitaire_Rap_FINAL_161204.pdf)
- 15 <http://cgea-ap.com/qui-sommes-nous/>
- 16 <https://espskinshasa.net/download/3951/>
- 17 <https://data.un.org/Data.aspx?d=PopDiv&f=variableID%3A12>
- 18 <https://unfccc.int/resource/docs/natc/codnc3f.pdf>
- 19 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/household-air-pollution-and-health>
- 20 <https://globalwindatlas.info/area/Congo%20-%20Kinshasa>
- 21 <https://unfccc.int/resource/docs/natc/codnc3f.pdf>